

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 762

19 avril 2011

### SOMMAIRE

|  |       |   |       |
|--|-------|---|-------|
| Abbe Kalbersch Sàrl .....                              | 36560 | Insurance Resources International S.A. ..                           | 36571 |
| Aximo VI S.A. ....                                     | 36536 | KKR Aviation Investor S.à r.l. ....                                 | 36541 |
| Bimer S.à r.l. ....                                    | 36537 | Linares Holding S.A. ....   | 36530 |
| Blythe Valley JV S.à r.l. ....                         | 36537 | Newall Investments S.à r.l. ....                                    | 36538 |
| Bruin I S.à r.l. ....                                  | 36535 | O.B.B. Portsmouth S.A. ....   | 36536 |
| BVP II S.à r.l. ....                                   | 36540 | O.B.B. Portsmouth S.à r.l. ....                                     | 36536 |
| BVP I S.à r.l. ....                                    | 36540 | Office de Contrôle des Matériaux et de<br>l'Environnement S.A. .... | 36534 |
| Chambertan S.A. ....                                   | 36554 | Ol-Games 2 S.A. ....  | 36555 |
| Chambertin S.à r.l. ....                               | 36554 | Parker Holding S.A. ....  | 36565 |
| Chelsey Investissement S.A. ....                       | 36555 | Plains Midstream Luxembourg .....                                   | 36561 |
| Constantia S.à r.l. ....                               | 36554 | Stofan .....  | 36564 |
| Constant Invest S.à r.l. ....                          | 36535 | Stofan .....  | 36564 |
| CORPUS SIREO Investment Management<br>S.à r.l. ....    | 36559 | Stofan .....  | 36569 |
| DH Blythe Valley S.à r.l. ....                         | 36559 | Tellaca Property Luxembourg S.A. ....                               | 36574 |
| DH Howick Place S.à r.l. ....                          | 36559 | Tercas Sicav Lux .....  | 36569 |
| Ech Finco S.à r.l. ....                                | 36575 | T&F Luxembourg S.A. ....  | 36573 |
| FCWI S.à r.l. ....                                     | 36561 | The Hill S.à r.l. ....  | 36574 |
| FGP IX S.à r.l. ....                                   | 36576 | TMVB S.A. ....  | 36570 |
| Forum European Realty Income S.à r.l. ..               | 36560 | Top Vending International S.A. ....                                 | 36570 |
| Frou Kanner Gemeng Suessem .....                       | 36560 | Tradeka International S.à r.l. ....                                 | 36573 |
| Hatboro Invest Trade Inc S.A. ....                     | 36564 | Tradeka Two International S.à r.l. ....                             | 36573 |
| Hodge's Bay Holdings S.A. ....                         | 36576 | Trevest S.A. ....   | 36570 |
| Hoffmann Frères s.à r.l. ....                          | 36576 | Turchese Trading e Investimentos S.A. ..                            | 36574 |
| Howick Place JV S.à r.l. ....                          | 36564 | Union Bancaire Privée (Luxembourg) S.A.<br>.....                    | 36570 |
| Insurance Resources International Holding<br>S.A. .... | 36571 |   |       |

**Linares Holding S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 48.037.

L'an deux mille dix, le vingt-trois décembre.

Pardevant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Eschsur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding "LINARES HOLDING S.A.", ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 48037, constituée par-devant Maître Jean Paul HENCKS, alors notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 31 mai 1994, acte publié au Mémorial C numéro 418 du 25 octobre 1994, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par-devant le même notaire en date du 2 février 2004, acte publié au Mémorial C numéro 355 du 31 mars 2004.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Raphaël ROZANSKI, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Madame Amélie BRICE, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Frédéric PLAYE, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1. Adoption par la société de l'objet social d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF») et modification subséquente de l'article afférent des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

“La société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'instruments financiers au sens le plus large et notamment:

a) toutes les valeurs mobilières et autres titres, y compris notamment les actions et les autres titres assimilables à des actions, les parts de sociétés et d'organismes de placement collectif, les obligations et les autres titres de créance, les certificats de dépôt, bons de caisse et les effets de commerce;

b) les titres conférant le droit d'acquérir des actions, obligations ou autres titres par voie de souscription, d'achat ou d'échange;

c) les instruments financiers à terme et les titres donnant lieu à un règlement en espèces (à l'exclusion des instruments de paiement), y compris les instruments du marché monétaire;

d) tous autres titres représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières;

e) tous les instruments relatifs à des sous-jacents financiers, à des indices, à des matières premières, à des matières précieuses, à des denrées, métaux ou marchandises, à d'autres biens ou risques;

f) les créances relatives aux différents éléments énumérés sub a) à e) ou les droits sur ou relatifs à ces différents éléments, que ces instruments financiers soient matérialisés ou dématérialisés, transmissibles par inscription en compte ou tradition, au porteur ou nominatifs, endossables ou non-endossables et quel que soit le droit qui leur est applicable.

La société a en outre pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères à condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de ces sociétés.

Elle peut aussi accorder sans rémunération des prêts, avances et garanties aux sociétés dans lesquelles elle a une participation directe.

La société doit exercer son activité dans les limites tracées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»):”.

2. Modification de la clause relative à l'engagement de la société, qui aura dorénavant la teneur suivante:

“La société sera engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou dans le cas où il y aurait un seul administrateur par sa seule signature, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu des dispositions de l'article 10 des statuts.”.

3. Refonte des statuts de la société avec la suppression de toute référence au capital autorisé.

Il Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été contrôlée et signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend les résolutions suivantes à l'unanimité:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de modifier le statut fiscal de la société encore actuellement régi par la loi du 31 juillet 1929 sur le statut fiscal des sociétés holding, afin de soumettre la société aux dispositions de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).

A cet effet, l'assemblée décide d'adopter l'objet social d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF») et de modifier en conséquence l'article afférent des statuts de la société, qui aura dorénavant la teneur suivante:

“La société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'instruments financiers au sens le plus large et notamment:

a) toutes les valeurs mobilières et autres titres, y compris notamment les actions et les autres titres assimilables à des actions, les parts de sociétés et d'organismes de placement collectif, les obligations et les autres titres de créance, les certificats de dépôt, bons de caisse et les effets de commerce;

b) les titres conférant le droit d'acquérir des actions, obligations ou autres titres par voie de souscription, d'achat ou d'échange;

c) les instruments financiers à terme et les titres donnant lieu à un règlement en espèces (à l'exclusion des instruments de paiement), y compris les instruments du marché monétaire;

d) tous autres titres représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières;

e) tous les instruments relatifs à des sous-jacents financiers, à des indices, à des matières premières, à des matières précieuses, à des denrées, métaux ou marchandises, à d'autres biens ou risques;

f) les créances relatives aux différents éléments énumérés sub a) à e) ou les droits sur ou relatifs à ces différents éléments, que ces instruments financiers soient matérialisés ou dématérialisés, transmissibles par inscription en compte ou tradition, au porteur ou nominatifs, endossables ou non-endossables et quel que soit le droit qui leur est applicable.

La société a en outre pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères à condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de ces sociétés.

Elle peut aussi accorder sans rémunération des prêts, avances et garanties aux sociétés dans lesquelles elle a une participation directe.

La société doit exercer son activité dans les limites tracées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»):”.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de modifier la clause relative à l'engagement de la société, qui aura dorénavant la teneur suivante:

“La société sera engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou dans le cas où il y aurait un seul administrateur par sa seule signature, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu des dispositions de l'article 10 des statuts.”.

*Troisième résolution*

L'assemblée décide la suppression de toute référence au capital autorisé et une refonte des statuts de la société qui auront dorénavant la teneur suivante:

**“Titre I<sup>er</sup> . - Dénomination, Siège social, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de "LINARES HOLDING S.A.", qui sera soumise à la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»):”.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi dans la ville de Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la ville de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura, cependant, aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

**Art. 3.** La société a une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'instruments financiers au sens le plus large et notamment:

a) toutes les valeurs mobilières et autres titres, y compris notamment les actions et les autres titres assimilables à des actions, les parts de sociétés et d'organismes de placement collectif, les obligations et les autres titres de créance, les certificats de dépôt, bons de caisse et les effets de commerce;

b) les titres conférant le droit d'acquérir des actions, obligations ou autres titres par voie de souscription, d'achat ou d'échange;

c) les instruments financiers à terme et les titres donnant lieu à un règlement en espèces (à l'exclusion des instruments de paiement), y compris les instruments du marché monétaire;

d) tous autres titres représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières;

e) tous les instruments relatifs à des sous-jacents financiers, à des indices, à des matières premières, à des matières précieuses, à des denrées, métaux ou marchandises, à d'autres biens ou risques;

f) les créances relatives aux différents éléments énumérés sub a) à e) ou les droits sur ou relatifs à ces différents éléments, que ces instruments financiers soient matérialisés ou dématérialisés, transmissibles par inscription en compte ou tradition, au porteur ou nominatifs, endossables ou non-endossables et quel que soit le droit qui leur est applicable.

La société a en outre pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères à condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de ces sociétés.

Elle peut aussi accorder sans rémunération des prêts, avances et garanties aux sociétés dans lesquelles elle a une participation directe.

La société doit exercer son activité dans les limites tracées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).

## **Titre II. - Capital, Actions**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à un million deux cent cinquante-huit mille Euros (EUR 1.258.000,-) représenté par trois mille cinq cents (3.500) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions de la société pourront être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur au gré de l'actionnaire.

La société pourra procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Le capital souscrit pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

La société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Dans le cas où une ou plusieurs actions sont détenues conjointement ou lorsque la propriété d'une ou de plusieurs actions font l'objet d'un contentieux, l'ensemble des personnes revendiquant un droit sur ces actions doit désigner un mandataire afin de représenter cette ou ces actions à l'égard de la société.

L'absence de la désignation d'un tel mandataire implique la suspension de tous les droits attachés à cette ou ces actions.

La société réservera ses actions, soit à des personnes physiques agissant dans le cadre de la gestion de leur patrimoine privé, soit à des entités patrimoniales agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques, soit à des intermédiaires agissant pour le compte des investisseurs précités.

## **Titre III. - Administration**

**Art. 6.** La société sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la société. Les administrateurs seront élus par les actionnaires à l'assemblée générale qui déterminera leur nombre, leur rémunération et le terme de leur mandat. Le terme du mandat d'un administrateur ne peut excéder six ans, et les administrateurs conservent leur mandat jusqu'à l'élection de leurs successeurs. Les administrateurs peuvent être réélus à leur fonction pour différents mandats consécutifs.

Lorsqu'à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un associé unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Dans ce cas, l'administrateur unique exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Les administrateurs seront élus à la majorité simple des votes des actions présentes ou représentées. Tout administrateur peut être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de démission ou toute autre cause, cette vacance pourra être complétée sur une base temporaire jusqu'à la réunion de la prochaine assemblée générale des actionnaires, conformément aux dispositions légales applicables.

**Art. 7.** Le conseil d'administration choisira parmi ses membres un président. En cas d'empêchement, il est remplacé par l'administrateur le plus âgé.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou en cas d'empêchement de celui-ci, de l'administrateur le plus âgé, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Tout administrateur pourra se faire représenter aux conseils d'administration en désignant par écrit soit en original, soit par téléfax ou télégramme un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés. Au cas où lors d'une réunion, il existerait une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du président de la réunion sera prépondérante.

Les décisions du conseil d'administration peuvent aussi être prises par lettre circulaire, les signatures des différents administrateurs pouvant être apposées sur plusieurs exemplaires de la décision écrite du conseil d'administration.

Tout administrateur pourra en outre participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion tenue dans ces conditions est équivalente à la présence physique à cette réunion.

**Art. 8.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. De plus, il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

**Art. 9.** La société sera engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou dans le cas où il y aurait un seul administrateur par sa seule signature, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu des dispositions de l'article 10 des statuts.

**Art. 10.** Le conseil d'administration pourra déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, actionnaires ou non, agissant seuls ou conjointement.

Le conseil d'administration pourra aussi confier la direction d'une partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

**Art. 11.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

#### **Titre IV. - Surveillance**

**Art. 12.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

#### **Titre V. - Assemblée générale**

**Art. 13.** L'assemblée générale des actionnaires de la société représente tous les actionnaires de la société. Elle dispose des pouvoirs les plus larges pour décider, mettre en oeuvre ou ratifier les actes en relation avec les opérations de la société, à moins que les statuts n'en disposent autrement.

L'assemblée générale annuelle se réunit dans la ville de Luxembourg à l'endroit indiqué dans les convocations, le deuxième mercredi du mois d'avril à 14:00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Les autres assemblées générales des actionnaires pourront se tenir au lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation.

Chaque action donne droit à une voix. Chaque actionnaire pourra prendre part aux assemblées générales des actionnaires en désignant par écrit, par télécopie, e-mail, ou tout autre moyen de communication similaire une autre personne comme mandataire.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée d'actionnaires, et s'ils déclarent avoir connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée peut être tenue sans convocation ou publication préalable.

Lorsque la société n'a qu'un actionnaire unique, celui-ci est qualifié par la loi d'«associé» et exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des actionnaires.

#### **Titre VI. - Année sociale, Répartition des bénéfices**

**Art. 14.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 15.** L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5,00 %) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

#### **Titre VII. - Dissolution, Liquidation**

**Art. 16.** La société pourra être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

#### **Titre VIII. - Dispositions générales**

**Art. 17.** Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives ainsi qu'à celles de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).".

##### *Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, s'élève à environ mille euros (€ 1.000,-)

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Rozanski, Brice, Playe, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 28 décembre 2010. Relation: EAC/2010/16828. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011013674/244.

(110015779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2011.

#### **Office de Contrôle des Matériaux et de l'Environnement S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3327 Crauthem, 4A, rue de Hellange.

R.C.S. Luxembourg B 40.076.

##### *Extrait du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 1<sup>er</sup> décembre 2009*

L'Assemblée Générale Extraordinaire de OCME S.A. a pris ce jour, à l'unanimité, la décision suivante:

##### *Conseil d'administration*

- sont réélus Administrateurs:

\* Monsieur Jean NUYENS, demeurant à Grand Rosières (BE);

\* La société LABOMOSAN, avec siège à Floreffe (BE), représentée par Monsieur F. Cambier;

\* Monsieur Vincent FIQUET, demeurant à Rosières (BE).

- est réélu Administrateur délégué:

\* Monsieur Vincent FIQUET, demeurant à Rosières (BE).

##### *Commissaire*

- est réélu Commissaire aux comptes:

\* la société «V.O. Consulting» domicilié à L-4963 Clemency, 8, rue Haute.

La durée des mandats d'Administrateurs et Commissaire aux comptes prend fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2015.

Itzig, le 8 mars 2011.

Pour extrait conforme et sincère.

FIDUCIAIRE EVERARD - KLEIN S.A R.L.

Référence de publication: 2011035349/24.

(110038801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2011.

**Constant Invest S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 147.792.

—  
*Rectificatif du 1<sup>er</sup> dépôt au 26 août 2009 Référence: L090134335.05*

L'an deux mille onze le treize janvier,

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Comparait:

Flora Gibert, juriste, demeurant à Luxembourg,

Agissant pour et au nom de:

Monsieur Benoit HOUPPERT, dirigeant d'entreprise, né le 18 juin 1962, à Metz (France), demeurant au 53 A rue des jardins à Berig Vintrange (France) associé unique de la société Constant Invest S.À R.L. (la "Société"), une société à responsabilité limitée ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, immatriculée au Registre du Commerce de Luxembourg section B numéro B 147792

Lequel a requis le notaire d'acter ce qui suit:

Par acte en date du 18 août 2009, Enregistré à Luxembourg A.C. le 20 août 2009, Relation: LAC/2009/34203, la société Constant Invest S.à r.l. prédésignée a été constituée et son capital libéré par apport en nature.

Cet apport a été évalué à quatorze millions huit cent onze mille huit cent cinquante deux d'euros (EUR 14.811.852,-).

Il convient d'apporter une précision concernant la rémunération de l'apport.

L'apport est rémunéré par douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) de capital social et, pour le solde, par le solde, soit quatorze millions sept cent quatre vingt dix neuf mille trois cent cinquante deux euros (EUR 14.799.352,-) de prime d'émission.

En conséquence, sans apporter aucune modification au montant du capital souscrit, l'acte de constitution doit être complété et le montant de la prime d'émission précisé à quatorze millions sept cent quatre vingt dix neuf mille trois cent cinquante deux euros (EUR 14.799.352,-). Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, il a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: F. GIBERT, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 17 janvier 2011. Relation: LAC/2011/2656. Reçu douze euros (12.-€)

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

Luxembourg, le 11 Février 2011.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2011022135/36.

(110026013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2011.

---

**Bruin I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 112.928.

—  
*Extrait des Résolutions de l'associé unique du 28 février 2011*

L'associé de la Société, a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Monsieur David Karp en tant que gérant A de la Société, et ce avec effet immédiat;
- de nommer Monsieur Anthony Iessi, directeur, né le 10 juin 1966 à New York, Etats Unis d'Amérique, résidant professionnellement au 1700 East Putnam Avenue, Suite 205, Old Greenwich, CT 06870-1366, Etats Unis d'Amérique, en tant que gérant A de la Société, et ce avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mars 2011.

Stijn Curfs

*Mandataire*

Référence de publication: 2011035462/18.

(110038066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2011.

---

**Aximo VI S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 138.158.

—  
**EXTRAIT**

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 03 février 2011 que:

Suite à la démission, en qualité d'Administrateur de la société de:

- PREFIMCO S.A.

Est élu, en remplacement de l'Administrateur de catégorie A démissionnaire jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2013, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2011:

- THUBOCO SPRL, avec siège social au 15 Square des Nations, B-1000 Bruxelles (Belgique), dûment représentée par Mr Olivier THUYSSBAERT, né le 13 juillet 1963 à Leuven (Belgique), demeurant au 15 Square des Nations, B-1000 Bruxelles (Belgique).

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2011.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2011035458/19.

(110038220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2011.

---

**O.B.B. Portsmouth S.à.r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. O.B.B. Portsmouth S.A.).**

**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 110.613.

—  
L'an deux mille onze, le sixième jour du mois de janvier.

Par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de O.B.B. PORTSMOUTH SA une société anonyme, ayant son siège social à L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 110.613, constituée suivant acte reçu de Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 2 Septembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 132 du 19 janvier 2006 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois, suivant acte reçu de Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 10 décembre 2010, pas encore publié au Mémorial C.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Vaanee Patten, salariée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Alexandre Quenouille, salarié, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Laurence Jacques, Avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

Que les actionnaires présents et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence qui a été annexer à l'acte numéro 1532 du 10 décembre 2010, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire instrumentaire.

- Pareillement annexée à l'acte numéro 1532 du 10 décembre 2010 les éventuelles procurations des actionnaires représentés, signées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

- Ladite liste de présence qui a été annexée à l'acte numéro 1532 du 10 décembre 2010, montre que les trente et une (31) actions, de l'intégralité du capital social, sont toutes représentées à la présente assemblée et qu'il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

l) L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1. Le comparant, agissant ès qualités, déclare et requiert le notaire d'acter qu'une erreur matérielle s'est glissée dans la partie de «Art. 5.1.» dans la version française:

« **5.1.** Le capital social souscrit de la Société s'élève à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, intégralement libérées.»



Il y a lieu de lire:

« 5.1. Le capital social souscrit de la Société s'élève à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par trente et une (31) parts sociales d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1000,-) chacune, intégralement libérées.»

ainsi que dans la partie de «Art. 5.1.» dans la version anglaise:

« 5.1. The Company's subscribed share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by one hundred and twenty five (125) shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) each fully paid-in.»

Il y a lieu de lire:

« 5.1. The Company's subscribed share capital is set at thirty one thousand euro (31,000.- EUR) represented by thirty one (31) shares with a nominal value of one thousand euro (EUR 1000.-) each fully paid-in.»

#### Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société du fait des modifications ci-dessus sont estimés à quatre cents euros (400,- EUR).

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture du présent acte le mandataire a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: Patten, Quenouille, Jacques, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2011. Relation: LAC/2011/1629. Reçu douze euros (12,00 €).

Le Receveur (signé): SCHUMACHER.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 17 janvier 2011.

Référence de publication: 2011011631/58.

(110013199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2011.

#### **Bimer S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 124.507.

Par la présente, nous vous informons que nous démissionnons de notre mandat de gérant de la Société Bimer S.à r.l., avec effet au 28 Février 2011.

Luxembourg, January 17, 2011.

Luxembourg Corporation Company SA

Signatures

Référence de publication: 2011035460/12.

(110038094) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2011.

#### **Blythe Valley JV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 100.000,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 129.493.

Par la présente, il est pris acte que:

- Monsieur Julian Gabriel, ayant son adresse professionnelle à 45, Pall Mall, London, SW1Y 5JG, U.K., a mis fin à son mandat de gérant de la Société le 7 mars 2011.

- Monsieur Kevin Grundy, ayant son adresse professionnelle à 45, Pall Mall, London, SW1Y 5JG, U.K., a été nommé gérant de la Société avec effet le 7 mars 2011 et ce, pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 7 mars 2011.

Laurent Bélik

Gérant

Référence de publication: 2011035461/17.

(110038449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2011.

**Newall Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 111.298.

In the year two thousand and ten.

On the twenty-third day of December.

Before Maître Francis KESSELER, notary residing at Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg).

Is held an extraordinary general meeting of the partners of the private limited company "NEWALL INVESTMENTS S.à r.l.", with registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B number 111298, incorporated by deed of Maître Léon Thomas known as Tom METZLER, notary residing in Luxembourg-Bonnevoie (Grand-Duchy of Luxembourg), on October 13, 2005, published in the Mémorial C number 202 of January 28, 2006.

The company's capital amounts to twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by one hundred and twenty five (125) corporate units with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each.

The meeting is presided by Mrs. Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally in Esch-sur-Alzette.

The chairman appoints as secretary Miss Claudia ROUCKERT, private employee, residing professionally in Esch-sur-Alzette.

The meeting elects as scrutineer Mrs Maria SANTIAGO-DE SOUSA, private employee, residing professionally in Esch-sur-Alzette.

The board having thus been formed the chairwoman states and asks the notary to enact:

That the represented partner, the attorney of the represented partner as well as the number of corporate units are indicated on an attendance list, which after having been checked and signed by the attorney of the represented partner, the members of the board of the meeting and the undersigned notary, shall remain annexed to this document and shall be filed at the same time with the registration authorities.

The proxy of the represented partner, after having been signed "ne varietur" by the appearing parties and the undersigned notary, shall remain annexed to this document and shall be filed at the same time with the registration authorities.

It results from the said attendance list that all the issued corporate units are represented, so that the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate upon the points of the agenda, which reads as follows:

*Agenda:*

1. Resolution to dissolve the company and to liquidate its assets.

2. Appointment of the private limited company "I.L.L. Services S.à r.l.", with registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg B 153141, as liquidator with the broadest power mentioned in the articles 144 to 148 of the amended Corporate Act of August 10, 1915.

3. Discharge to the sole manager for the performance of his mandate.

After deliberation, the following resolutions were taken by the meeting by unanimous vote.

*First resolution*

The meeting decides to dissolve the company and to liquidate its assets.

*Second resolution*

The meeting decides to appoint as liquidator of the company:

the private limited company "I.L.L. Services S.à r.l.", with registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg B 153141.

The liquidator shall have the broadest powers to carry out its mandate, in particular all the powers provided for by articles 144 to 148 of the amended Corporate Act of August 10, 1915, concerning commercial companies, without having to ask for authorization of the general meeting of shareholders in the cases provided for by law.

*Third resolution*

The meeting gives full discharge to the sole manager, Mr. Xavier SOULARD for the performance of his mandate.

*Costs*

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at one thousand euro (€ 1,000.-).

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that at the request of the attorney the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same attorney, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille dix.

Le vingt-trois décembre.

Pardevant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société à responsabilité limitée "NEWALL INVESTMENTS S.à r.l." ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 111298, constituée suivant acte reçu par Maître Léon Thomas dit Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 13 octobre 2005, publié au Mémorial C numéro 202 du 28 janvier 2006.

Le capital social s'élève à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent Euros (100,-) chacune.

L'assemblée est présidée par Madame Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette.

Le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Claudia ROUCKERT, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Maria SANTIAGO DE SOUSA, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette.

Le bureau ayant ainsi été constitué, Madame la Présidente expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

Que l'associé représenté, le mandataire de l'actionnaire représenté et le nombre de parts sociales ont été portés sur une liste de présence, laquelle, contrôlée et signée par le mandataire de l'associé représenté, les membres du bureau de l'assemblée, et par le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

La procuration de l'associé représenté, après avoir été signé «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Il résulte de ladite liste de présence que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour, qui est conçu comme suit:

#### *Ordre du jour:*

1. Résolution de dissoudre la société et de liquider ses avoirs.

2. Nomination de la société à responsabilité limitée "I.L.L. Services S.à r.l.", ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg B153141, comme liquidateur avec les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915.

3. Décharge au gérant unique pour l'exercice de son mandat.

Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée décide de dissoudre la société et de liquider ses avoirs.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur de la société:

la société "I.L.L. Services S.à r.l.", ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg B153141.

Le liquidateur est investi des pouvoirs les plus étendus pour exécuter son mandat, et notamment par les articles 144 à 148 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans le cas où cette autorisation est normalement requise.

#### *Troisième résolution*

L'assemblée donne décharge pleine et entière au gérant unique, M. Xavier SOULARD, pour l'exécution de son mandat.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à mille euros (€ 1.000,-).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

*Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête du même mandataire et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Rouckert, Maria Santiago, Kessler

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 29 décembre 2010. Relation: EAC/2010/16986. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011013697/123.

(110015781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2011.

---

**BVP I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 100.000,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 129.658.

---

Par la présente, il est pris acte que:

- Monsieur Julian Gabriel, ayant son adresse professionnelle à 45, Pall Mall, London, SW1Y 5JG, U.K., a mis fin à son mandat de gérant de la Société le 7 mars 2011.

- Monsieur Kevin Grundy, ayant son adresse professionnelle à 45, Pall Mall, London, SW1Y 5JG, U.K., a été nommé gérant de la Société avec effet le 7 mars 2011 et ce, pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 7 mars 2011.

Laurent Bélik

Gérant

Référence de publication: 2011035463/17.

(110038451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2011.

---

**BVP II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 100.000,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 129.657.

---

Par la présente, il est pris acte que:

- Monsieur Julian Gabriel, ayant son adresse professionnelle à 45, Pall Mall, London, SW1Y 5JG, U.K., a mis fin à son mandat de gérant de la Société le 7 mars 2011.

- Monsieur Kevin Grundy, ayant son adresse professionnelle à 45, Pall Mall, London, SW1Y 5JG, U.K., a été nommé gérant de la Société avec effet le 7 mars 2011 et ce, pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 7 mars 2011.

Laurent Bélik

Gérant

Référence de publication: 2011035464/17.

(110038450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2011.

---

**KKR Aviation Investor S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2440 Luxembourg, 63, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 152.815.

In the year two thousand and ten, on the twenty second of December,

Before the undersigned, Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED

- KKR European Fund III Limited Partnership, a limited partnership existing under the laws of the Cayman Islands whose registered office is at Uglan House, South Church Street, PO Box 309GT, George Town, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands and which is registered with the Registrar under number MC-20071 here represented by Flora Gibert residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal; and

- KKR PARTNERS II (INTERNATIONAL) L.P., a limited partnership organised under the laws of the Cayman Islands, registered with the Registrar of Exempted Limited Partnership Cayman Islands under number MC-20420, having its registered office at PO Box 309GT, Uglan House, South Church Street, George Town, Grand Cayman,

here represented by Flora Gibert residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal (together the "Shareholders"). The said proxies, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties are the Shareholders of "KKR Aviation Investor S.à r.l.", (hereinafter the "Company") a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 63, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B.152.815, incorporated pursuant to a deed of the notary Joseph Elvinger, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, dated 26 April 2010, whose articles of incorporation (the "Articles") have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial C") dated 16 June 2010 number 1254 page 60176. The Company's articles of incorporation were amended for the last time on 29 July 2010 pursuant to a deed of the notary Joseph Elvinger, prenamed, and such modifications were published in the Memorial C on 29 September 2010 under number 2025 on page 97162.

The appearing parties representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

*First resolution*

The Shareholders decide to increase the share capital of the Company by an amount of ten thousand Euro (EUR 10,000.-) so as to raise it from its present amount of one hundred and fifty six thousand four hundred Euro (EUR 156,400) to one hundred and sixty-six thousand four hundred Euro (EUR 166,400) by the issue of (i) one thousand (1,000) Class A Shares, (ii) one thousand (1,000) Class B Shares, (iii) one thousand (1,000) Class C Shares, (iv) one thousand (1,000) Class D Shares, (v) one thousand (1,000) Class E Shares (vi) one thousand (1,000) Class F Shares, (vii) one thousand (1,000) Class G Shares, (viii) one thousand (1,000) Class H Shares, (ix) one thousand (1,000) Class I Shares and (x) one thousand (1,000) Class J Shares (collectively referred as the "New Shares") and having the rights and obligations set out in the Articles, each having a nominal value of one Euro (EUR 1.-), through a conversion of an uncontested claim.

The New Shares are subscribed as follows:

(i) one thousand (1,000) Class A Shares, (ii) one thousand (1,000) Class B Shares, (iii) one thousand (1,000) Class C Shares, (iv) one thousand (1,000) Class D Shares, (v) one thousand (1,000) Class E Shares (vi) one thousand (1,000) Class F Shares, (vii) one thousand (1,000) Class G Shares, (viii) one thousand (1,000) Class H Shares, (ix) one thousand (1,000) Class I Shares and (x) one thousand (1,000) Class J Shares to be subscribed by KKR European Fund III Limited Partnership, duly represented by Flora Gibert previously named, by virtue of a proxy, given under private seal. Such New Shares are to be paid up by conversion of an uncontested claim of an amount of eleven million sixteen thousand Euro (EUR 11,016,000) to be allocated as follows (a) ten thousand Euro (EUR 10,000) is allocated to the Company's share capital and (b) eleven million six thousand Euro (EUR 11,006,000) is allocated to the share premium account of the Company.

Evidence of such conversion and its total value has been given to the notary by a copy of a valuation report which shows that the managers of the Company have valued the conversion at a total amount of eleven million sixteen thousand Euro (EUR 11,016,000) which is equal to the value of the New Shares and the related share premium.

*Second resolution*

The Shareholders resolve to reduce the nominal value of the shares from the present amount of one Euro (EUR 1.-) to one Eurocent (EUR 0.01) and therefore to split each existing share of one Euro (EUR 1.-) currently in issue into one hundred (100) shares with a nominal value of one Eurocent (EUR 0.01) each.

As a result, the share capital of the Company is composed of (i) one million six hundred and sixty-four (1,664,000) existing Class A Shares, (ii) one million six hundred and sixty-four (1,664,000) existing Class B Shares, (iii) one million six hundred and sixty-four (1,664,000) existing Class C Shares, (iv) one million six hundred and sixty-four (1,664,000) existing Class D Shares, (v) one million six hundred and sixty-four (1,664,000) existing Class E Shares, (vi) one million six hundred and sixty-four (1,664,000) existing Class F Shares, (vii) one million six hundred and sixty-four (1,664,000) existing Class

G Shares, (viii) one million six hundred and sixty-four (1,664,000) existing Class H Shares, (ix) one million six hundred and sixty-four (1,664,000) existing Class I Shares and (x) one million six hundred and sixty-four (1,664,000) existing Class J Shares with a nominal value of one Eurocent (EUR 0.01) each.

#### *Third resolution*

The Shareholders decide to create (i) 5 sub-classes of Class A Shares referred to as the sub-class 1A shares (hereinafter referred to as the "Sub-Class 1A Shares"), the sub-class 2A shares (hereinafter referred to as the "Sub-Class 2A Shares"), the sub-class 3A shares (hereinafter referred to as the "Sub-Class 3A Shares"), the sub-class 4A shares (hereinafter referred to as the "Sub-Class 4A Shares") and the sub-class 5A shares (hereinafter referred to as the "Sub-Class 5A Shares"), (ii) 5 sub-classes of Class B Shares referred to as the sub-class 1B shares (hereinafter referred to as the "Sub-Class 1B Shares"), the sub-class 2B shares (hereinafter referred to as the "Sub-Class 2B Shares"), the sub-class 3B shares (hereinafter referred to as the "Sub-Class 3B Shares"), the sub-class 4B shares (hereinafter referred to as the "Sub-Class 4B Shares") and the sub-class 5B shares (hereinafter referred to as the "Sub-Class 5B Shares") and (iii) 5 sub-classes of Class C Shares referred to as the sub-class 1C shares (hereinafter referred to as the "Sub-Class 1C Shares"), the sub-class 2C shares (hereinafter referred to as the "Sub-Class 2C Shares"), the sub-class 3C shares (hereinafter referred to as the "Sub-Class 3C Shares"), the sub-class 4C shares (hereinafter referred to as the "Sub-Class 4C Shares") and the sub-class 5C shares (hereinafter referred to as the "Sub-Class 5C Shares") with such rights and obligations as set forth in the Articles as amended by the below resolutions.

#### *Fourth resolution*

The Shareholders decide to convert the (i) one million six hundred and sixty-four (1,664,000) existing Class A Shares, (ii) one million six hundred and sixty-four (1,664,000) existing Class B Shares, (iii) one million six hundred and sixty-four (1,664,000) existing Class C Shares, (iv) one million six hundred and sixty-four (1,664,000) existing Class D Shares, (v) one million six hundred and sixty-four (1,664,000) existing Class E Shares, (vi) one million six hundred and sixty-four (1,664,000) existing Class F Shares, (vii) one million six hundred and sixty-four (1,664,000) existing Class G Shares, (viii) one million six hundred and sixty-four (1,664,000) existing Class H Shares, (ix) one million six hundred and sixty-four (1,664,000) existing Class I Shares and (x) one million six hundred and sixty-four (1,664,000) existing Class J Shares with a nominal value of one Eurocent (EUR 0.01) each into (a) three million three hundred and twenty-eight thousand (3,328,000) Sub-Class 1A Shares, (b) three million three hundred and twenty-eight thousand (3,328,000) Sub-Class 2A Shares, (c) three million three hundred and twenty-eight thousand (3,328,000) Sub-Class 3A Shares, (d) three million three hundred and twenty-eight thousand (3,328,000) Sub-Class 4A Shares and (e) three million three hundred and twenty-eight thousand (3,328,000) Sub-Class 5A Shares with a nominal value of one Eurocent (EUR 0.01) each.

Therefore, the new sub-class shares are held by the current Shareholders as follows:

- three million two hundred and eighty thousand (3,280,000) Sub-Class 1A Shares, three million two hundred and eighty thousand (3,280,000) Sub-Class 2A Shares, three million two hundred and eighty thousand (3,280,000) Sub-Class 3A Shares, three million two hundred and eighty thousand (3,280,000) Sub-Class 4A Shares and three million two hundred and eighty thousand (3,280,000) Sub-Class 5A Shares held by KKR European Fund III Limited Partnership; and
- forty-eight thousand (48,000) Sub-Class 1A Shares, forty-eight thousand (48,000) Sub-Class 2A Shares, forty-eight thousand (48,000) Sub-Class 3A Shares, forty-eight thousand (48,000) Sub-Class 4A Shares and forty-eight thousand (48,000) Sub-Class 5A Shares by KKR Partners II (International) L.P.

#### *Fifth resolution*

The Shareholders decide to increase the share capital of the Company by an amount of three thousand seven hundred and ninety-nine Euro and forty Eurocent (EUR 3,799.40) so as to raise it from its present amount of one hundred and sixty-six thousand four hundred Euro (EUR 166,400) to one hundred and seventy thousand one hundred and ninety-nine Euro and forty Eurocent (EUR 170,199.40) by the issue of (i) eighteen thousand six hundred and seventy-eight (18,678) Sub-Class 1B Shares, (ii) eighteen thousand six hundred and seventy-eight (18,678) Sub-Class 2B Shares, (iii) eighteen thousand six hundred and seventy-eight (18,678) Sub-Class 3B Shares, (iv) eighteen thousand six hundred and seventy-eight (18,678) Sub-Class 4B Shares and (v) eighteen thousand six hundred and seventy-eight (18,678) Sub-Class 5B Shares and (vi) fifty-seven thousand three hundred and ten (57,310) Sub-Class 1C Shares, (vii) fifty-seven thousand three hundred and ten (57,310) Sub-Class 2C Shares, (viii) fifty-seven thousand three hundred and ten (57,310) Sub-Class 3C Shares, (ix) fifty-seven thousand three hundred and ten (57,310) Sub-Class 4C Shares and (x) fifty-seven thousand three hundred and ten (57,310) Sub-Class 5C Shares (collectively referred as the "New Sub-Class B and C Shares") and having the rights and obligations set out in the Articles, as amended by the below resolutions, each having a nominal value of one Eurocent (EUR 0.01), through a contribution in cash.

The New Sub-Class B and C Shares are subscribed as follows:

- (i) eighteen thousand six hundred and seventy-eight (18,678) Sub-Class 1B Shares, (ii) eighteen thousand six hundred and seventy-eight (18,678) Sub-Class 2B Shares, (iii) eighteen thousand six hundred and seventy-eight (18,678) Sub-Class 3B Shares, (iv) eighteen thousand six hundred and seventy-eight (18,678) Sub-Class 4B Shares and (v) eighteen thousand six hundred and seventy-eight (18,678) Sub-Class 5B Shares and (vi) fifty-seven thousand three hundred and ten (57,310) Sub-Class 1C Shares, (vii) fifty-seven thousand three hundred and ten (57,310) Sub-Class 2C Shares, (viii) fifty-seven thousand three hundred and ten (57,310) Sub-Class 3C Shares, (ix) fifty-seven thousand three hundred and ten (57,310) Sub-Class 4C Shares and (x) fifty-seven thousand three hundred and ten (57,310) Sub-Class 5C Shares.

thousand three hundred and ten (57,310) Sub-Class 3C Shares, (ix) fifty-seven thousand three hundred and ten (57,310) Sub-Class 4C Shares and (x) fifty-seven thousand three hundred and ten (57,310) Sub-Class 5C Shares, each having a nominal value of one Eurocent (EUR 0.01) by a new shareholder, Fiduciaria Sant'Andrea S.r.l., a company incorporated under the laws of Italy, having its registered office at Via San Prospero n. 2 -20121 Milano, Italy (the "Subscriber"). Such new shares are to be paid up by a contribution in cash of an aggregate amount of one million one hundred and thirty-three thousand six hundred and fifty-five Euro (EUR 1,133,655) to be allocated as follows (a) three thousand seven hundred and ninety-nine Euro and forty Eurocent (EUR 3,799.40) is allocated to the Company's share capital and (b) one million one hundred and twenty-nine thousand eight hundred and fifty-five Euro and sixty Eurocent (EUR 1,129,855.60) is allocated to the share premium account of the Company.

Evidence that the contribution is at the disposal of the Company has been given to the notary, who expressly acknowledges receipt of the proof of payment. Hereinafter the Subscriber is also included in the definition of the Shareholders.

#### *Sixth resolution*

As a consequence of the above-mentioned resolutions, article 5 of the Articles of the Company is amended and now read as follows:

#### **" Art. 5. Share capital.**

5.1 The issued share capital of the Company is one hundred and seventy thousand one hundred and ninety nine point four zero euro (€170,199.40) divided into:

- 5.1.1 three million, three hundred and twenty eight thousand (3,328,000) Sub-Class 1A Shares;
- 5.1.2 eighteen thousand, six hundred and seventy eight (18,678) Sub-Class 1B Shares;
- 5.1.3 fifty seven thousand, three hundred and ten (57,310) Sub-Class 1C Shares;
- 5.1.4 three million, three hundred and twenty eight thousand (3,328,000) Sub-Class 2A Shares;
- 5.1.5 eighteen thousand, six hundred and seventy eight (18,678) Sub-Class 2B Shares;
- 5.1.6 fifty seven thousand, three hundred and ten (57,310) Sub-Class 2C Shares;
- 5.1.7 three million, three hundred and twenty eight thousand (3,328,000) Sub-Class 3A Shares;
- 5.1.8 eighteen thousand, six hundred and seventy eight (18,678) Sub-Class 3B Shares;
- 5.1.9 fifty seven thousand, three hundred and ten (57,310) Sub-Class 3C Shares;
- 5.1.10 three million, three hundred and twenty eight thousand (3,328,000) Sub-Class 4A Shares;
- 5.1.11 eighteen thousand, six hundred and seventy eight (18,678) Sub-Class 4B Shares;
- 5.1.12 fifty seven thousand, three hundred and ten (57,310) Sub-Class 4C Shares;
- 5.1.13 three million, three hundred and twenty eight thousand (3,328,000) Sub-Class 5A Shares;
- 5.1.14 eighteen thousand, six hundred and seventy eight (18,678) Sub-Class 5B Shares;
- 5.1.15 fifty seven thousand, three hundred and ten (57,310) Sub-Class 5C Shares; each as defined in Article 18 and each having the rights and obligations set out in these Articles.

5.2 The share capital of the Company may be reduced exclusively through the repurchase and subsequent cancellation of all the issued shares of one or more classes of Shares (a "Share Redemption") in the following order, each class being as defined in Article 18:

- 5.2.1 the Class 5 Shares;
- 5.2.2 the Class 4 Shares;
- 5.2.3 the Class 3 Shares;
- 5.2.4 the Class 2 Shares; and
- 5.2.5 the Class 1 Shares.

5.3 Upon a Share Redemption becoming effective, the holders of the Shares which are repurchased by the Company as part of the Share Redemption (the "Redeemed Shares") will be paid the relevant Redemption Price for each Redeemed Share.

5.4 The total Redemption Price shall be such amount as may be determined by resolution of the Board of Managers and approved by a general meeting of the Shareholders provided that it shall not exceed the amount permitted by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, including the Law. The total Redemption Price shall be allocated among the sub-classes of Shares in accordance with Article 15.

5.5 In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. The amount of the premium account is at the free disposal of the Shareholder(s).

5.6 All Shares will have equal rights except as specifically provided in these Articles.

5.7 The Company can proceed to the repurchase of its own shares within the limits set by the Law."

#### *Seventh resolution*

The Shareholders also resolve to amend Article 15 of the Articles of the Company which shall read as follows:

**" Art. 15. Distribution right of shares.**

15.1 From the net profits determined in accordance with the applicable legal provisions, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

15.2 To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by law and by these Articles, the Board of Managers shall propose that cash available for remittance be distributed.

15.3 The decision to distribute funds and the determination of the amount of such distribution will be taken by the Shareholders in accordance with the provisions of Article 13.7 above.

15.4 Notwithstanding the preceding provisions, the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the shareholder(s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the shareholder(s).

15.5 To the extent permitted by the Law, all payments by the Company ("Distributions") by way of dividends ("Dividends"), in relation to any Share Redemption under Article 5 ("Redemption Payments") or upon a dissolution or liquidation ("Liquidation Payments") shall be allocated and paid as follows:

15.5.1 until the Preferred Return has been paid to the holders of Sub-Class A Units and Sub-Class B Units collectively, (a) the holders of Sub-Class C Units shall receive the nominal value of the Shares comprising Sub-Class C Units in respect of which the distribution is made and (b) the holders of Sub-Class A Units shall be granted a right to receive, pro rata, the Preferred Return Sub-Class A Percentage of the balance of the Distributions to be made and/or paid and the holders of Sub-Class B Units shall be granted a right to receive, pro rata, the Preferred Return Sub-Class B Percentage of such balance of the Distributions; and

15.5.2 once the Preferred Return has been paid to the holders of Sub-Class A Units and Sub-Class B Units collectively, the holders of Sub-Class A Units shall be granted a right to receive, pro rata, the Residual Return Sub-Class A Percentage of any such Distribution, the holders of Sub-Class B Units shall be granted a right to receive, pro rata, the Residual Return Sub-Class B Percentage of any such Distribution and the holders of Sub-Class C Units shall be granted a right to receive, pro rata, the Residual Return Sub-Class C Percentage of any such Distribution.

15.6 Any portion of such Distribution to be distributed to the holders of the Sub-Class A Units by way of Dividend shall be allocated as follows:

15.6.1 the holders of Sub-Class 1A Shares shall be granted the right to receive, pro rata, a preferred dividend representing 0.1% of the nominal value of the Sub-Class 1A Shares issued by the Company. The holders of Sub-Class 2A Shares shall be granted the right to receive, pro rata, a preferred dividend representing 0.2% of the nominal value of the Sub-Class 2A Shares issued by the Company. The holders of Sub-Class 3A Shares shall be granted the right to receive, pro rata, a preferred dividend representing 0.3% of the nominal value of the Sub-Class 3A Shares issued by the Company. The holders of Sub-Class 4A Shares shall be granted the right to receive, pro rata, a preferred dividend representing 0.4% of the nominal value of the Sub-Class 4A Shares issued by the Company. The holders of Sub-Class 5A Shares shall be granted the right to receive, pro rata, a preferred dividend representing 0.5% of the nominal value of the Sub-Class 5A Shares issued by the Company; and

15.6.2 the balance of the total distributed amount shall be allocated in its entirety to the holders of the last sub-class in reverse numerical order (i.e. first Sub-Class 5A shares, then if no Sub-Class 5A shares are in existence, Sub-Class 4A shares and in such continuation until only Sub-Class 1A shares are in existence).

15.7 Any portion of such Distribution to be distributed to the holders of the Sub-Class B Units by way of Dividend shall be allocated as follows:

15.7.1 the holders of Sub-Class 1B Shares shall be granted the right to receive, pro rata, a preferred dividend representing 0.1% of the nominal value of the Sub-Class 1B Shares issued by the Company. The holders of Sub-Class 2B Shares shall be granted the right to receive, pro rata, a preferred dividend representing 0.2% of the nominal value of the Sub-Class 2B Shares issued by the Company. The holders of Sub-Class 3B Shares shall be granted the right to receive, pro rata, a preferred dividend representing 0.3% of the nominal value of the Sub-Class 3B Shares issued by the Company. The holders of Sub-Class 4B Shares shall be granted the right to receive, pro rata, a preferred dividend representing 0.4% of the nominal value of the Sub-Class 4B Shares issued by the Company. The holders of Sub-Class 5B Shares shall be granted the right to receive, pro rata, a preferred dividend representing 0.5% of the nominal value of the Sub-Class 5B Shares issued by the Company; and

15.7.2 the balance of the total distributed amount shall be allocated in its entirety to the holders of the last sub-class in reverse numerical order (i.e. first Sub-Class 5B shares, then if no Sub-Class 5B shares are in existence, Sub-Class 4B shares and in such continuation until only Sub-Class 1B shares are in existence).

15.8 Any portion of such Distribution to be distributed to the holders of the Sub-Class C Units by way of Dividend shall be allocated as follows:



15.8.1 the holders of Sub-Class 1C Shares shall be granted the right to receive, pro rata, a preferred dividend representing 0.1% of the nominal value of the Sub-Class 1C Shares issued by the Company. The holders of Sub-Class 2C Shares shall be granted the right to receive, pro rata, a preferred dividend representing 0.2% of the nominal value of the Sub-Class 2C Shares issued by the Company. The holders of Sub-Class 3C Shares shall be granted the right to receive, pro rata, a preferred dividend representing 0.3% of the nominal value of the Sub-Class 3C Shares issued by the Company. The holders of Sub-Class 4C Shares shall be granted the right to receive, pro rata, a preferred dividend representing 0.4% of the nominal value of the Sub-Class 4C Shares issued by the Company. The holders of Sub-Class 5C Shares shall be granted the right to receive, pro rata, a preferred dividend representing 0.5% of the nominal value of the Sub-Class 5C Shares issued by the Company; and

15.8.2 the balance of the total distributed amount shall be allocated in its entirety to the holders of the last sub-class in reverse numerical order (i.e. first Sub-Class 5C shares, then if no Sub-Class 5C shares are in existence, Sub-Class 4C shares and in such continuation until only Sub-Class 1C shares are in existence).

15.9 Any portion of such Distribution to be distributed to the holders of the Sub-Class A Units by way of Redemption Payment shall be allocated in its entirety to the sub-class of shares comprised in Sub-Class A Units which are the subject of the Share Redemption.

15.10 Any portion of such Distribution to be distributed to the holders of the Sub-Class B Units by way of Redemption Payment shall be allocated in its entirety to the sub-class of shares comprised in Sub-Class B Units which are the subject of the Share Redemption.

15.11 Any portion of such Distribution to be distributed to the holders of the Sub-Class C Units by way of Redemption Payment shall be allocated in its entirety to the sub-class of shares comprised in Sub-Class C Units which are the subject of the Share Redemption.

15.12 Any portion of such Distribution to be distributed to the holders of the Sub-Class A Units by way of Liquidation Payment shall be allocated in its entirety to the holders of the last sub-class in reverse numerical order (i.e. first Sub-Class 5A shares, then if no Sub-Class 5A shares in existence, Sub-Class 4A shares and in such continuation until only Sub-Class 1A shares are in existence).

15.13 Any portion of such Distribution to be distributed to the holders of the Sub-Class B Units by way of Liquidation Payment shall be allocated in its entirety to the holders of the last sub-class in reverse numerical order (i.e. first Sub-Class 5B shares, then if no Sub-Class 5B shares in existence, Sub-Class 4B shares and in such continuation until only Sub-Class 1B shares are in existence).

15.14 Any portion of such Distribution to be distributed to the holders of the Sub-Class C Units by way of Liquidation Payment shall be allocated in its entirety to the holders of the last sub-class in reverse numerical order (i.e. first Sub-Class 5C shares, then if no Sub-Class 5C shares in existence, Sub-Class 4C shares and in such continuation until only Sub-Class 1C shares are in existence)."

#### *Eighth resolution*

The Shareholders also resolve to insert a new Article 18 in the Articles of the Company concerning definitions which shall read as follows:

" **Art. 18. Interpretation.** In these Articles, the following terms shall have the following meanings:

18.1 "Class 1 Shares" shall mean the Sub-Class 1A Shares, the Sub-Class 1B Shares and the Sub-Class 1C Shares.

18.2 "Class 2 Shares" shall mean the Sub-Class 2A Shares, the Sub-Class 2B Shares and the Sub-Class 2C Shares.

18.3 "Class 3 Shares" shall mean the Sub-Class 3A Shares, the Sub-Class 3B Shares and the Sub-Class 3C Shares.

18.4 "Class 4 Shares" shall mean the Sub-Class 4A Shares, the Sub-Class 4B Shares and the Sub-Class 4C Shares.

18.5 "Class 5 Shares" shall mean the Sub-Class 5A Shares, the Sub-Class 5B Shares and the Sub-Class 5C Shares.

18.6 "Company Securities" shall mean the Shares and any other class or subclass of equity security (including for these purposes any preferred equity certificate or convertible preferred equity certificate) issued from time to time by the Company.

18.7 "Group" shall mean the Company and its direct and indirect subsidiaries from time to time.

18.8 "Preferred Return" shall mean a Total Return equal to 120 per cent. of the Total Investment.

18.9 "Preferred Return Sub-Class A Percentage" shall mean (a) the aggregate nominal value of the Shares comprised in Sub-Class A Units then in issue divided by (b) the aggregate nominal value of the Shares comprised in Sub-Class A Units and Sub-Class B Units then in issue, multiplied by 100.

18.10 "Preferred Return Sub-Class B Percentage" shall mean (a) the aggregate nominal value of the Shares comprised in Sub-Class B Units then in issue divided by (b) the aggregate nominal value of the Shares comprised in Sub-Class A Units and Sub-Class B Units then in issue, multiplied by 100.

18.11 "Public Offering" shall mean a public offering of any class or sub-class or series of equity securities of a member of the Group.

18.12 "Residual Return Sub-Class A Percentage" shall mean (a) the aggregate nominal value of the Shares comprised in Sub-Class A Units then in issue divided by (b) the aggregate nominal value of all Shares then in issue, multiplied by 100.

18.13 "Residual Return Sub-Class B Percentage" shall mean (a) the aggregate nominal value of the Shares comprised in Sub-Class B Units then in issue divided by (b) the aggregate nominal value of all Shares then in issue, multiplied by 100.

18.14 "Residual Return Sub-Class C Percentage" shall mean (a) the aggregate nominal value of the Shares comprised in Sub-Class C Units then in issue divided by (b) the aggregate nominal value of the Shares then in issue, multiplied by 100.

18.15 "Shares" shall mean the Class 1 Shares, the Class 2 Shares, the Class 3 Shares, the Class 4 Shares and the Class 5 Shares in issue from time to time.

18.16 "Shareholders" shall mean the holders of the Shares from time to time.

18.17 "Sub-Class 1A Share" shall mean one sub-class 1A preferred ordinary share with a nominal value of EUR 0.01 each in the capital of the Company.

18.18 "Sub-Class 2A Share" shall mean one sub-class 2A preferred ordinary share with a nominal value of EUR 0.01 each in the capital of the Company.

18.19 "Sub-Class 3A Share" shall mean one sub-class 3A preferred ordinary share with a nominal value of EUR 0.01 each in the capital of the Company.

18.20 "Sub-Class 4A Share" shall mean one sub-class 4A preferred ordinary share with a nominal value of EUR 0.01 each in the capital of the Company.

18.21 "Sub-Class 5A Share" shall mean one sub-class 5A preferred ordinary share with a nominal value of EUR 0.01 each in the capital of the Company.

18.22 "Sub-Class A Unit" shall mean, collectively, one Sub-Class 1A Share, one Sub-Class 2A Share, one Sub-Class 3A Share, one Sub-Class 4A Share and one Sub-Class 5A Share.

18.23 "Sub-Class 1B Share" shall mean one sub-class 1B ordinary share with a nominal value of EUR 0.01 each in the capital of the Company.

18.24 "Sub-Class 2B Share" shall mean one sub-class 2B ordinary share with a nominal value of EUR 0.01 each in the capital of the Company.

18.25 "Sub-Class 3B Share" shall mean one sub-class 3B ordinary share with a nominal value of EUR 0.01 each in the capital of the Company.

18.26 "Sub-Class 4B Share" shall mean one sub-class 4B ordinary share with a nominal value of EUR 0.01 each in the capital of the Company.

18.27 "Sub-Class 5B Share" shall mean one sub-class 5B ordinary share with a nominal value of EUR 0.01 each in the capital of the Company.

18.28 "Sub-Class B Unit" shall mean, collectively, one Sub-Class 1B Share, one Sub-Class 2B Share, one Sub-Class 3B Share, one Sub-Class 4B Share and one Sub-Class 5B Share.

18.29 "Sub-Class 1C Share" shall mean one sub-class 1C ordinary share with a nominal value of EUR 0.01 each in the capital of the Company.

18.30 "Sub-Class 2C Share" shall mean one sub-class 2C ordinary share with a nominal value of EUR 0.01 each in the capital of the Company.

18.31 "Sub-Class 3C Share" shall mean one sub-class 3C ordinary share with a nominal value of EUR 0.01 each in the capital of the Company.

18.32 "Sub-Class 4C Share" shall mean one sub-class 4C ordinary share with a nominal value of EUR 0.01 each in the capital of the Company.

18.33 "Sub-Class 5C Share" shall mean one sub-class 5C ordinary share with a nominal value of EUR 0.01 each in the capital of the Company.

18.34 "Sub-Class C Unit" shall mean, collectively, one Sub-Class 1C Share, one Sub-Class 2C Share, one Sub-Class 3C Share, one Sub-Class 4C Share and one Sub-Class 5C Share.

18.35 "Total Investment" shall mean the aggregate total of all amounts paid in respect of Shares (including any premium) or other Company Securities at any time from the incorporation of the Company, which amount shall not be reduced as a result of any redemption or cancellation of any Company Securities.

18.36 "Total Return" shall mean the aggregate total of all amounts received by the holders of Sub-Class A Units and Sub-Class B Units in respect of such Sub-Class A Units and Sub-Class B Units, including (i) any Distribution (as defined in Article 15.5) and (ii) proceeds of sale or of one or more Public Offerings, but excluding all costs and expenses incurred by the holders of Sub-Class A Units and Sub-Class B Units in connection with such receipts (including any tax paid by such holders in respect of such costs and expenses)."

#### *Costs and Expenses*

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to six thousand euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

### Suit la traduction en français du texte qui précède

En l'an deux mille dix, le vingt-deux décembre.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### ONT COMPARU

- KKR European Fund III, Limited Partnership, un limited partnership existant selon le droit des Iles Caymans dont le siège social est établi à Ugland House, South Church Street, PO Box 309GT, George Town, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands et immatriculé au Registrar sous le numéro MC-20071,

ici représentée par Flora Gibert résidant à Luxembourg en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, et

- KKR PARTNERS II (INTERNATIONAL), L.P., un Limited Partnership existant selon le droit des Iles Cayman, immatriculé au Registrar of Exempted Limited Partnership Cayman Islands sous le numéro MC-20420, dont le siège social est établi à PO Box 309GT, Ugland House, South Church Street, George Town, Grand Cayman,

ici représenté par Flora Gibert résidant à Luxembourg en vertu d'une procuration donnée sous seing privé (ensemble les "Associés").

Les procurations ci-dessus signées ne varientur par le mandataire des parties comparantes et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes sont les Associés de «KKR Aviation Investor S.à r.l.» (ci-après la "Société"), une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 63, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B.152.815, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 26 avril 2010, suivant un acte du notaire Joseph Elvinger, prénommé, et dont les statuts (les "Statuts") ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial C") en date du 16 juin 2010, numéro 1254, page 60176. Les Statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 29 juillet 2010 et ces modifications ont été publiées au Mémorial C en date du 29 septembre 2010, numéro 2025, page 97162.

Lesquelles parties comparantes, représentant l'intégralité du capital social, ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Les Associés décident d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de dix mille euros (10.000,-EUR), afin de le porter de son montant actuel de cent cinquante-six mille quatre cents euros (156.400,-EUR) à cent soixante-six mille quatre cents euros (166.400,-EUR) par la création et l'émission de (i) mille (1.000) Parts Sociales de Catégorie A, (ii) mille (1.000) Parts Sociales de Catégorie B, (iii) mille (1.000) Parts Sociales de Catégorie C, (iv) mille (1.000) Parts Sociales de Catégorie D, (v) mille (1.000) Parts Sociales de Catégorie E, (vi) mille (1.000) Parts Sociales de Catégorie F, (vii) mille (1.000) Parts Sociales de Catégorie G, (viii) mille (1.000) Parts Sociales de Catégorie H, (ix) mille (1.000) Parts Sociales de Catégorie I et (x) mille (1.000) Parts Sociales de Catégorie J (ensemble les "Nouvelles Parts Sociales"), ayant les droits et obligations tels que définis dans les Statuts, et ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, par la conversion d'une créance certaine.

Les Nouvelles Parts Sociales sont souscrites comme suit:

(i) mille (1.000) Parts Sociales de Catégorie A, (ii) mille (1.000) Parts Sociales de Catégorie B, (iii) mille (1.000) Parts Sociales de Catégorie C, (iv) mille (1.000) Parts Sociales de Catégorie D, (v) mille (1.000) Parts Sociales de Catégorie E, (vi) mille (1.000) Parts Sociales de Catégorie F, (vii) mille (1.000) Parts Sociales de Catégorie G, (viii) mille (1.000) Parts Sociales de Catégorie H, (ix) mille (1.000) Parts Sociales de Catégorie I et (x) mille (1.000) Parts Sociales de Catégorie J sont souscrites par KKR European Fund III, Limited Partnership, dûment représenté par Flora Gibert nommée précédemment, en vertu d'une procuration. Ces Nouvelles Parts Sociales seront payées par la conversion d'une créance certaine d'un montant total de onze million seize mille euros (11.016.000,-EUR) dont (a) dix mille euros (10.000,-EUR) sont alloués au capital social de la Société et (b) onze millions six mille euros (11.006.000,-EUR) sont alloués au compte de prime d'émission de la Société.

La preuve de cette conversion et sa valeur totale ont été donné au notaire sous la forme d'une copie du rapport d'évaluation lequel indique que les gérants de la Société ont évalué la conversion de la créance à un montant de onze million seize mille euros (11.016.000,-EUR) à la valeur des Nouvelles Parts Sociales et de leur prime d'émission.

### *Deuxième résolution*

Les Associés décident de réduire la valeur nominale de l'ensemble des parts sociales de leur montant actuel d'un euro (1,-EUR) à un centime d'euro (0,01 EUR), en divisant chaque part sociale existante d'un euro (1,-EUR) actuellement émise en cent (100) parts sociales ayant une valeur nominal d'un centime d'euro (0,01 EUR) chacune.

Par conséquent, le capital social émis de la Société est divisé en (i) un million six cent soixante-quatre mille (1.664.000) Parts Sociales de Catégorie A, (ii) un million six cent soixante-quatre mille (1.664.000) Parts Sociales de Catégorie B, (iii) un million six cent soixante-quatre mille (1.664.000) Parts Sociales de Catégorie C (iv) un million six cent soixante-quatre mille (1.664.000) Parts Sociales de Catégorie D, (v) un million six cent soixante-quatre mille (1.664.000) Parts Sociales de Catégorie E, (vi) un million six cent soixante-quatre mille (1.664.000) Parts Sociales de Catégorie F, (vii) un million six cent soixante-quatre mille (1.664.000) Parts Sociales de Catégorie G, (viii) un million six cent soixante-quatre mille (1.664.000) Parts Sociales de Catégorie H, (ix) un million six cent soixante-quatre mille (1.664.000) Parts Sociales de Catégorie I, (x) un million six cent soixante-quatre mille (1.664.000) Parts Sociales de Catégorie J d'une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 EUR) chacune.

### *Troisième résolution*

Les Associés décident de créer (i) 5 sous-catégories de Parts Sociales de Catégorie A, désignées comme les parts sociales de sous-catégorie 1A (ci-après les "Parts Sociales de Sous-Catégorie 1A"), les parts sociales de sous-catégorie 2A (ci-après les "Parts Sociales de Sous-Catégorie 2A"), les parts sociales de sous-catégorie 3A (ci-après les "Parts Sociales de Sous-Catégorie 3A"), les parts sociales de sous-catégorie 4A (ci-après les "Parts Sociales de Sous-Catégorie 4A") et les parts sociales de sous-catégorie 5A (ci-après les "Parts Sociales de Sous-Catégorie 5A"), (ii) 5 sous-catégories de Parts Sociales de Catégorie B, désignées comme les parts sociales de sous-catégorie 1B (ci-après les "Parts Sociales de Sous-Catégorie 1B"), les parts sociales de sous-catégorie 2B (ci-après les "Parts Sociales de Sous-Catégorie 2B"), les parts sociales de sous-catégorie 3B (ci-après les "Parts Sociales de Sous-Catégorie 3B"), les parts sociales de sous-catégorie 4B (ci-après les "Parts Sociales de Sous-Catégorie 4B") et les parts sociales de sous-catégorie 5B (ci-après les "Parts Sociales de Sous-Catégorie 5B") et (iii) 5 sous-catégories de Parts Sociales de Catégorie C, désignées comme les parts sociales de sous-catégorie 1C (ci-après les "Parts Sociales de Sous-Catégorie 1C"), les parts sociales de sous-catégorie 2C (ci-après les "Parts Sociales de Sous-Catégorie 2C"), les parts sociales de sous-catégorie 3C (ci-après les "Parts Sociales de Sous-Catégorie 3C"), les parts sociales de sous-catégorie 4C (ci-après les "Parts Sociales de Sous-Catégorie 4C") et les parts sociales de sous-catégorie 5C (ci-après les "Parts Sociales de Sous-Catégorie 5C"), avec les droits et obligations tels que décrits dans les Statuts, comme modifiés par les résolutions ci-dessous.

### *Quatrième résolution*

Les Associés décident de convertir (i) un million six cent soixante-quatre mille (1.664.000) Parts Sociales de Catégorie A existantes, (ii) un million six cent soixante-quatre mille (1.664.000) Parts Sociales de Catégorie B existantes, (iii) un million six cent soixante-quatre mille (1.664.000) Parts Sociales de Catégorie C existantes, (iv) un million six cent soixante-quatre mille (1.664.000) Parts Sociales de Catégorie D existantes, (v) un million six cent soixante-quatre mille (1.664.000) Parts Sociales de Catégorie E existantes, (vi) un million six cent soixante-quatre mille (1.664.000) Parts Sociales de Catégorie F existantes, (vii) un million six cent soixante-quatre mille (1.664.000) Parts Sociales de Catégorie G existantes, (viii) un million six cent soixante-quatre mille (1.664.000) Parts Sociales de Catégorie H existantes, (ix) un million six cent soixante-quatre mille (1.664.000) Parts Sociales de Catégorie I existantes et (x) un million six cent soixante-quatre mille (1.664.000) Parts Sociales de Catégorie J existantes d'une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 EUR) en (a) trois millions trois cent vingt-huit mille (3.328.000) Parts Sociales de Sous-Catégorie 1A, (b) trois millions trois cent vingt-huit mille (3.328.000) Parts Sociales de Sous-Catégorie 2A, (c) trois millions trois cent vingt-huit mille (3.328.000) Parts Sociales de Sous-Catégorie 3A, (d) trois millions trois cent vingt-huit mille (3.328.000) Parts Sociales de Sous-Catégorie 4A et (e) trois millions trois cent vingt-huit mille (3.328.000) Parts Sociales de Sous-Catégorie 5A d'une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 EUR) chacune. Suite à la conversion, les nouvelles parts sociales de sous-catégorie sont détenues par les Associés comme suit:

- trois millions deux cent quatre-vingt mille (3.280.000) Parts Sociales de Sous-Catégorie 1A, trois millions deux cent quatre-vingt mille (3.280.000) Parts Sociales de Sous-Catégorie 2A, trois millions deux cent quatre-vingt mille (3.280.000) Parts Sociales de Sous-Catégorie 3A, trois millions deux cent quatre-vingt mille (3.280.000) Parts Sociales de Sous-Catégorie 4A et trois millions deux cent quatre-vingt mille (3.280.000) Parts Sociales de Sous-Catégorie 5A sont détenues par KKR European Fund III Limited Partnership; et

- quarante-huit mille (48.000) Parts Sociales de Sous-Catégorie 1A, quarante-huit mille (48.000) Parts Sociales de Sous-Catégorie 2A, quarante-huit mille (48.000) Parts Sociales de Sous-Catégorie 3A, quarante-huit mille (48.000) Parts Sociales de Sous-Catégorie 4A et quarante-huit mille (48.000) Parts Sociales de Sous-Catégorie 5A sont détenues par KKR Partners II (International) L.P.

### *Cinquième résolution*

Les Associés décident, de nouveau, d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de trois mille sept cent quatre-vingt-dix-neuf euros et quarante centimes (3.799.40 EUR), afin de le porter de son montant actuel de cent soixante-six mille quatre cents euros (166.400,-EUR) à cent soixante-dix mille cent quatre-vingt-dix-neuf euros et quarante centimes

d'euro (170.199,40 EUR), par la création et l'émission de (i) dix-huit mille six cent soixante-dix-huit (18.678) Parts Sociales de Sous-Catégorie 1B, (ii) dix-huit mille six cent soixante-dix-huit (18.678) Parts Sociales de Sous-Catégorie 2B, (iii) dix-huit mille six cent soixante-dix-huit (18.678) Parts Sociales de Sous-Catégorie 3B, (iv) dix-huit mille six cent soixante-dix-huit (18.678) Parts Sociales de Sous-Catégorie 4B, (v) dix-huit mille six cent soixantedix-huit (18.678) Parts Sociales de Sous-Catégorie 5B et (vi) cinquante-sept mille trois cent dix (57.310) Parts Sociales de Sous-Catégorie 1C, (vii) cinquante-sept mille trois cent dix (57.310) Parts Sociales de Sous-Catégorie 2C, (viii) cinquante-sept mille trois cent dix (57.310) Parts Sociales de Sous-Catégorie 3C, (ix) cinquante-sept mille trois cent dix (57.310) Parts Sociales de Sous-Catégorie 4C et (x) cinquante-sept mille trois cent dix (57.310) Parts Sociales de Sous-Catégorie 5C (ensemble, les "Nouvelles Parts Sociales de Sous-Catégorie B et C") ayant les droits et obligations tels que décrits dans les Statuts comme modifié par les résolutions ci-dessous et chacune ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 EUR) et payées, par un apport en numéraire.

Toutes ces Nouvelles Parts Sociales de Sous-Catégorie B et C sont souscrites comme indiqué ci-après:

(i) dix-huit mille six cent soixante-dix-huit (18.678) Parts Sociales de Sous-Catégorie 1B, (ii) dix-huit mille six cent soixante-dix-huit (18.678) Parts Sociales de Sous-Catégorie 2B, (iii) dix-huit mille six cent soixante-dix-huit (18.678) Parts Sociales de Sous-Catégorie 3B, (iv) dix-huit mille six cent soixante-dix-huit (18.678) Parts Sociales de Sous-Catégorie 4B et (v) dix-huit mille six cent soixante-dix-huit (18.678) Parts Sociales de Sous-Catégorie 5B, et (vi) cinquante-sept mille trois cent dix (57.310) Parts Sociales de Sous-Catégorie 1C, (vii) cinquante-sept mille trois cent dix (57.310) Parts Sociales de Sous-Catégorie 2C, (viii) cinquante-sept mille trois cent dix (57.310) Parts Sociales de Sous-Catégorie 3C, (ix) cinquante-sept mille trois cent dix (57.310) Parts Sociales de Sous-Catégorie 4C et (x) cinquante-sept mille trois cent dix (57.310) Parts Sociales de Sous-Catégorie 5C, chacune ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 EUR), ont été souscrites par un nouvel associé, Fiduciaria Sant'Andrea S.r.l., une société incorporée selon le droit italien, dont le siège sociale est établi à Via San Prospero n. 2 -20121 Milan, Italie (le "Souscripteur"). Ces nouvelles parts sociales sont payées par voie d'apport en numéraire d'un montant total d'un million cent trente-trois mille six cent cinquante-cinq euros (1.133.655,-EUR) dont (a) trois mille sept cent quatre-vingt-dix-neuf euros et quarante centimes (3.799,40 EUR) sont alloués au capital social de la Société et (b) un million cent vingt-neuf cent mille huit cent cinquante-cinq euros et soixante centimes (1.129.855,60 EUR) sont alloués au compte de prime d'émission de la Société.

La preuve que la contribution est à la libre disposition de la Société a été présentée au notaire soussigné, qui déclare expressément avoir reçu la preuve du paiement. Ciaprès la Souscription sera également incluse dans la définition des Associés.

#### *Sixième résolution*

En conséquence des résolutions ci dessus, l'article 5 des Statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

#### **" Art. 5. Capital social.**

5.1 Le capital social souscrit est fixé à cent soixante-dix mille cent quatre-vingt dix-neuf Euro et quarante centimes (EUR 170.199,40) représenté par:

- 5.1.1 trois millions trois cent vingt-huit mille (3.328.000) Parts Sociales de Sous-Catégorie 1A;
  - 5.1.2 dix-huit mille six cent soixante-dix-huit (18.678) Parts Sociales de Sous-Catégorie 1B;
  - 5.1.3 cinquante-sept mille trois cent dix (57.310) Parts Sociales de Sous-Catégorie 1C;
  - 5.1.4 trois millions trois cent vingt-huit mille (3.328.000) Parts Sociales de Sous-Catégorie 2A;
  - 5.1.5 dix-huit mille six cent soixante-dix-huit (18.678) Parts Sociales de Sous-Catégorie 2B;
  - 5.1.6 cinquante-sept mille trois cent dix (57.310) Parts Sociales de Sous-Catégorie 2C;
  - 5.1.7 trois millions trois cent vingt-huit mille (3.328.000) Parts Sociales de Sous-Catégorie 3A;
  - 5.1.8 dix-huit mille six cent soixante-dix-huit (18.678) Parts Sociales de Sous-Catégorie 3B;
  - 5.1.9 cinquante-sept mille trois cent dix (57.310) Parts Sociales de Sous-Catégorie 3C;
  - 5.1.10 trois millions trois cent vingt-huit mille (3.328.000) Parts Sociales de Sous-Catégorie 4A;
  - 5.1.11 dix-huit mille six cent soixante-dix-huit (18.678) Parts Sociales de Sous-Catégorie 4B;
  - 5.1.12 cinquante-sept mille trois cent dix (57.310) Parts Sociales de Sous-Catégorie 4C;
  - 5.1.13 trois millions trois cent vingt-huit mille (3.328.000) Parts Sociales de Sous-Catégorie 5A;
  - 5.1.14 dix-huit mille six cent soixante-dix-huit (18.678) Parts Sociales de Sous-Catégorie 5B;
  - 5.1.15 cinquante-sept mille trois cent dix (57.310) Parts Sociales de Sous-Catégorie 5C;
- chacune définie comme à l'article 18 et ayant les droits et obligations décrits dans les présents Statuts.

5.2 Le capital social de la Société peut être réduit uniquement par rachat et annulation subsequnte de toutes les parts sociales émises dans une ou plusieurs catégories de Parts Sociales (un "Rachat de Parts Sociales") dans l'ordre suivant, chaque catégorie étant définie comme à l'Article 18:

- 5.2.1 Les Parts Sociales de Catégorie 5;
- 5.2.2 Les Parts Sociales de Catégorie 4;

5.2.3 Les Parts Sociales de Catégorie 3;

5.2.4 Les Parts Sociales de Catégorie 2; et

5.2.5 Les Parts Sociales de Catégorie 1.

5.3 Au moment où un Rachat de Parts Sociales devient effectif, les détenteurs des Parts Sociales qui sont rachetées par la Société dans le cadre du Rachat de Parts Sociales (les "Parts Sociales Rachetées") seront payées au Prix de Rachat pertinent pour chaque Part Sociale Rachetée.

5.4 Le Prix de Rachat total sera un montant tel que déterminé par résolution du Conseil de Gérance et approuvé par une assemblée générale des Associés à la condition qu'un tel prix n'excède pas le montant autorisé par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, y compris la Loi. Le Prix de Rachat total devra être alloué entre les Parts Sociales de Sous-Catégorie conformément à l'Article 15.

5.5 Complémentairement au capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Le montant du compte de prime d'émission sera laissé à la libre disposition des Associés.

5.6 Toutes les Parts Sociales donnent droit à des droits égaux sauf s'il en est disposé autrement dans les présents Statuts.

5.7 La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites fixées par la Loi."

#### *Septième résolution*

Les Associés décident de modifier l'article 15 des Statuts de la Société, afin qu'il soit rédigée ainsi:

#### **" Art. 15. Droit de distribution des parts.**

15.1 Sur le bénéfice net déterminé en conformité avec les dispositions légales applicables, cinq pour cent (5%) seront prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

15.2 Dans la mesure où des fonds peuvent être distribués au niveau de la Société tant dans le respect de la loi que des Statuts, le Conseil de Gérance pourra proposer que les fonds disponibles soient distribués.

15.3 La décision de distribuer des fonds et d'en déterminer le montant sera prise par les Associés en conformité avec les dispositions de l'Article 13.7 ci-dessus.

15.4 Malgré les dispositions précédentes, le Conseil de Gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires au (x) associé(s) avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par l'associé(s).

15.5 Dans la mesure autorisée par la Loi, tous les paiements effectués par la Société (les "Distributions") par voie de dividendes (les "Dividendes"), liés à tout Rachat de Parts Sociales en vertu de l'Article 5 (les "Paiements de Rachat") ou lors de la dissolution ou liquidation (les "Paiements de Dissolution") devront être alloués et payés comme suit:

15.5.1 Jusqu'à ce que le Retour de Préférence ait été payé aux détenteurs de Parts Sociales de Sous-Catégorie A et aux détenteurs de Parts Sociales de Sous-Catégorie B ensemble, (a) les détenteurs de Parts Sociales de Sous-Catégorie C recevront la valeur nominale de Parts Sociales comprises dans les Parts Sociales de Sous-Catégorie C pour lesquels la distribution est effectuée et (b) les détenteurs des Parts Sociales de Sous-Catégorie A devront se voir donner un droit de recevoir, au pro rata, le Pourcentage de Retour de Préférence de Sous-Catégorie A et le restant des Distributions devant être faites et/ou payées et les détenteurs de Parts Sociales de Sous-Catégorie B devront avoir le droit de recevoir, au pro rata, le Pourcentage de Retour de Préférence de Sous-Catégorie B d'un tel reste des Distributions; et

15.5.2 une fois que le Retour de Préférence a été payé aux détenteurs de Parts Sociales de Sous-Catégorie A et aux détenteurs de Parts Sociales de Sous-Catégorie B ensemble, les détenteurs de Parts Sociales de Sous-Catégorie A devront avoir le droit de recevoir, au pro rata, le Résidu du Pourcentage de Retour de Préférence des Parts Sociales de Sous-Catégorie A d'une telle Distribution, les détenteurs de Parts Sociales de Sous-Catégorie B auront le droit de recevoir, au pro rata, le Résidu du Pourcentage de Retour de Préférence des Parts Sociales de Sous-Catégorie B d'une telle Distribution et les détenteurs de Parts Sociales de Sous-Catégorie C auront le droit de recevoir, au pro rata, le Résidu du Pourcentage de Retour de Préférence des Parts Sociales de Sous-Catégorie C.

15.6 Toute portion d'une telle Distribution devant être distribuée aux détenteurs de Parts Sociales de Sous-Catégorie A par voie de Dividende devra être allouée comme suit:

15.6.1 Les détenteurs de Parts Sociales de Sous-Catégorie 1A se verront donner le droit de recevoir, au pro rata, un dividende de préférence représentant 0.1% de la valeur nominale des Parts Sociales de Sous-Catégorie 1A émises par la Société. Les détenteurs de Parts Sociales de Sous-Catégorie 2A se verront donner le droit de recevoir, au pro rata, un dividende de préférence représentant 0.2% de la valeur nominale des Parts Sociales de Sous-Catégorie 2A émises par la Société. Les détenteurs de Parts Sociales de Sous-Catégorie 3A se verront donner le droit de recevoir, au pro rata, un dividende de préférence représentant 0.3% de la valeur nominale des Parts Sociales de Sous-Catégorie 3A émises par la

Société. Les détenteurs de Parts Sociales de Sous-Catégorie 4A se verront donner le droit de recevoir, au pro rata, un dividende de préférence représentant 0.4% de la valeur nominale des Parts Sociales de Sous-Catégorie 4A émises par la Société. Les détenteurs de Parts Sociales de Sous-Catégorie 5A se verront donner le droit de recevoir, au pro rata, un dividende de préférence représentant 0.5% de la valeur nominale des Parts Sociales de Sous-Catégorie 5A émises par la Société; et

15.6.2 Le reste du montant total distribué devra être alloué dans sa totalité aux détenteurs des dernières sous-catégories par ordre numérique décroissant (à savoir, premièrement les parts sociales de Sous-catégorie 5A, s'il n'existe pas de parts sociales de Sous-Catégorie 5A, les parts sociales de Sous-Catégorie 4A et ainsi de suite jusqu'à ce qu'il ne reste plus que les parts sociales de Sous-catégorie 1A.)

15.7 Toute portion d'une telle Distribution devant être distribuée aux détenteurs de Parts Sociales de Sous-Catégorie B par voie de Dividende devra être alloué comme suit:

15.7.1 Les détenteurs de Parts Sociales de Sous-Catégorie 1B se verront donner le droit de recevoir, au pro rata, un dividende de préférence représentant 0.1% de la valeur nominale des Parts Sociales de Sous-Catégorie 1B émises par la Société. Les détenteurs de Parts Sociales de Sous-Catégorie 2B se verront donner le droit de recevoir, au pro rata, un dividende de préférence représentant 0.2% de la valeur nominale des Parts Sociales de Sous-Catégorie 2B émises par la Société. Les détenteurs de Parts Sociales de Sous-Catégorie 3B se verront donner le droit de recevoir, au pro rata, un dividende de préférence représentant 0.3% de la valeur nominale des Parts Sociales de Sous-Catégorie 3B émises par la Société. Les détenteurs de Parts Sociales de Sous-Catégorie 4B se verront donner le droit de recevoir, au pro rata, un dividende de préférence représentant 0.1% de la valeur nominale des Parts Sociales de Sous-Catégorie 4B émises par la Société. Les détenteurs de Parts Sociales de Sous-Catégorie 5B se verront donner le droit de recevoir, au pro rata, un dividende de préférence représentant 0.5% de la valeur nominale des Parts Sociales de Sous-Catégorie 5B émises par la Société

15.7.2 Le reste du montant total distribué devra être alloué dans sa totalité aux détenteurs des dernières sous-catégories par ordre numérique décroissant (à savoir, premièrement les parts sociales de Sous-catégorie 5B, s'il n'existe pas de parts sociales de Sous-Catégorie 5B, les parts sociales de Sous-Catégorie 4B et ainsi de suite jusqu'à ce qu'il ne reste plus que les parts sociales de Sous-catégorie 1B.)

15.8 Toute portion d'une telle Distribution devant être distribuée aux détenteurs de Parts Sociales de Sous-Catégorie C par voie de Dividende devra être alloué comme suit:

15.8.1 Les détenteurs de Parts Sociales de Sous-Catégorie 1C se verront donner le droit de recevoir, au pro rata, un dividende de préférence représentant 0.1% de la valeur nominale des Parts Sociales de Sous-Catégorie 1C émises par la Société. Les détenteurs de Parts Sociales de Sous-Catégorie 2C se verront donner le droit de recevoir, au pro rata, un dividende de préférence représentant 0.2% de la valeur nominale des Parts Sociales de Sous-Catégorie 2C émises par la Société. Les détenteurs de Parts Sociales de Sous-Catégorie 3C se verront donner le droit de recevoir, au pro rata, un dividende de préférence représentant 0.3% de la valeur nominale des Parts Sociales de Sous-Catégorie 3C émises par la Société. Les détenteurs de Parts Sociales de Sous-Catégorie 4C se verront donner le droit de recevoir, au pro rata, un dividende de préférence représentant 0.4% de la valeur nominale des Parts Sociales de Sous-Catégorie 4C émises par la Société. Les détenteurs de Parts Sociales de Sous-Catégorie 5C se verront donner le droit de recevoir, au pro rata, un dividende de préférence représentant 0.5% de la valeur nominale des Parts Sociales de Sous-Catégorie 5C émises par la Société

15.8.2 Le reste du montant total distribué devra être alloué dans sa totalité aux détenteurs des dernières sous-catégories par ordre numérique décroissant (à savoir, premièrement les parts sociales de Sous-catégorie 5C, s'il n'existe pas de parts sociales de Sous-Catégorie 5C, les parts sociales de Sous-Catégorie 4C et ainsi de suite jusqu'à ce qu'il ne reste plus que les parts sociales de Sous-catégorie 1C.)

15.9 Toute portion d'une telle Distribution devant être distribuée aux détenteurs de Parts Sociales de Sous-Catégorie A par voie de Paiement de Rachat devra être allouée dans sa totalité aux sous-catégories de parts sociales comprises dans les Parts Sociales de Sous-Catégorie A qui sont sujettes au Rachat de Parts Sociales.

15.10 Toute portion d'une telle Distribution devant être distribuée aux détenteurs de Parts Sociales de Sous-Catégorie B par voie de Paiement de Rachat devra être allouée dans sa totalité aux sous-catégories de parts sociales comprises dans les Parts Sociales de Sous-Catégorie B qui sont sujettes au Rachat de Parts Sociales.

15.11 Toute portion d'une telle Distribution devant être distribuée aux détenteurs de Parts Sociales de Sous-Catégorie C par voie de Paiement de Rachat devra être allouée dans sa totalité aux sous-catégories de parts sociales comprises dans les Parts Sociales de Sous-Catégorie C qui sont sujettes au Rachat de Parts Sociales.

15.12 Toute portion d'une telle Distribution devant être distribuée aux détenteurs de Parts Sociales de Sous-Catégorie A par voie de Paiement de Dissolution devra être alloué dans sa totalité aux détenteurs des dernières sous-catégories par ordre numérique (à savoir premièrement les parts sociales de Sous-Catégorie 5A, ensuite s'il n'existe pas de parts sociales de Sous-Catégorie 5A, les parts sociales de Sous-Catégorie 4A, et ainsi de suite jusqu'à ce qu'il ne reste plus que les parts sociales de Sous-Catégorie 1A.)

15.13 Toute portion d'une telle Distribution devant être distribuée aux détenteurs de Parts Sociales de Sous-Catégorie B par voie de Paiement de Dissolution devra être alloué dans sa totalité aux détenteurs des dernières sous-catégories par ordre numérique décroissant (à savoir premièrement les parts sociales de Sous-Catégorie 5B, ensuite s'il n'existe pas

de parts sociales de Sous-Catégorie 5B, les parts sociales de Sous-Catégorie 4B, et ainsi de suite jusqu'à ce qu'il ne reste plus que les parts sociales de Sous-Catégorie 1B.)

15.14 Toute portion d'une telle Distribution devant être distribuée aux détenteurs de Parts Sociales de Sous-Catégorie C par voie de Paiement de Dissolution devra être alloué dans sa totalité aux détenteurs des dernières sous-catégories par ordre numérique décroissant (à savoir premièrement les parts sociales de Sous-Catégorie 5C, ensuite s'il n'existe pas de parts sociales de Sous-Catégorie 5C, les parts sociales de Sous-Catégorie 4C, et ainsi de suite jusqu'à ce qu'il ne reste plus que les parts sociales de Sous-Catégorie 1C.)."

#### *Huitième résolution*

Les Associés décide d'insérer un nouvel article 18 dans les Statuts de la Société concernant les définitions qui aura la teneur suivante:

" **Art. 18. Définitions.** Dans ces Statuts les termes suivants ont la signification suivante:

18.1 "Parts Sociales de Catégorie 1" signifie les Parts Sociales de Sous-Catégorie 1A, les Parts Sociales de Sous-Catégorie 1B et les Parts Sociales de Sous-Catégorie 1C.

18.2 "Parts Sociales de Catégorie 2" signifie les Parts Sociales de Sous-Catégorie 2A, les Parts Sociales de Sous-Catégorie 2B et les Parts Sociales de Sous-Catégorie 2C.

18.3 "Parts Sociales de Catégorie 3" signifie les Parts Sociales de Sous-Catégorie 3A, les Parts Sociales de Sous-Catégorie 3B et les Parts Sociales de Sous-Catégorie 3C.

18.4 "Parts Sociales de Catégorie 4" signifie les Parts Sociales de Sous-Catégorie 4A, les Parts Sociales de Sous-Catégorie 4B et les Parts Sociales de Sous-Catégorie 4C.

18.5 "Parts Sociales de Catégorie 5" signifie les Parts Sociales de Sous-Catégorie 5A, les Parts Sociales de Sous-Catégorie 5B et les Parts Sociales de Sous-Catégorie 5C.

18.6 "Titres de la Société" signifie les Parts Sociales et tout autre catégorie ou sous catégorie de titres (incluant pour ces besoins tout "preferred equity certificates" ou "preferred equity certificates" convertibles) émis de temps en temps par la Société.

18.7 "Groupe" signifie la Société et ses directes et indirectes filiales de temps en temps.

18.8 "Retour de Préférence" signifie un Retour Total égal à 120 pourcent de l'Investissement Totale.

18.9 "Pourcentage de Retour de Préférence de Sous-Catégorie A" signifie (a) la valeur nominale totale des Parts Sociales incluses dans les Parts Sociales de Sous-Catégorie A émises divisée par (b) la valeur nominale totale des Parts Sociales incluses dans les Parts Sociales de Sous-Catégorie A et dans les Parts Sociales de Sous-Catégorie B émises multipliée par 100.

18.10 "Pourcentage de Retour de Préférence de Sous-Catégorie B" signifie (a) la valeur nominale totale des Parts Sociales incluses dans les Parts Sociales de Sous-Catégorie B émises divisée par (b) la valeur nominale total des Parts Sociales incluses dans les Parts Sociales de Sous-Catégorie A et dans les Parts Sociales de Sous-Catégorie B émises multipliée par 100.

18.11 "Offre Publique" signifie une offre publique d'une catégorie ou sous-catégorie ou série de titre de capital d'un membre de la Groupe.

18.12 "Résidu du Pourcentage de Retour des Parts Sociales de Sous-Catégorie A" signifie (a) la valeur nominale totale des Parts Sociales incluses dans les Parts Sociales de Sous-Catégorie A émises divisée par (b) la valeur nominale totale de toutes les Parts Sociales émises multipliée par 100.

18.13 "Résidu du Pourcentage de Retour des Parts Sociales de Sous-Catégorie B" signifie (a) la valeur nominale totale des Parts Sociales incluses dans les Parts Sociales de Sous-Catégorie B émises divisée par (b) la valeur nominale totale de toutes les Parts Sociales émises multipliée par 100.

18.14 "Résidu du Pourcentage de Retour des Parts Sociales de Sous-Catégorie C" signifie (a) la valeur nominale totale des Parts Sociales incluses dans les Parts Sociales de Sous-Catégorie C émises divisée par (b) la valeur nominale totale de toutes les Parts Sociales émises multipliée par 100.

18.15 "Parts Sociales" signifient les Parts Sociales de Catégorie 1, les Parts Sociales de Catégorie 2, les Parts Sociales de Catégorie 3, les Parts Sociales de Catégorie 4 et les Parts Sociales de Catégorie 5 émises de temps en temps.

18.16 "Associés" signifient les détenteurs des Parts Sociales de temps en temps.

18.17 "Part Sociale de Sous-Catégorie 1A" signifie une part sociale préférentielle ordinaire de sous-catégorie 1A avec une valeur nominale de EUR 0,01 chacune dans le capital social de la Société.

18.18 "Part Sociale de Sous-Catégorie 2A" signifie une part sociale préférentielle ordinaire de sous-catégorie 2A avec une valeur nominale de EUR 0,01 chacune dans le capital social de la Société.

18.19 "Part Sociale de Sous-Catégorie 3A" signifie une part sociale préférentielle ordinaire de sous-catégorie 3A avec une valeur nominale de EUR 0,01 chacune dans le capital social de la Société.

18.20 "Part Sociale de Sous-Catégorie 4A" signifie une part sociale préférentielle ordinaire de sous-catégorie 4A avec une valeur nominale de EUR 0,01 chacune dans le capital social de la Société.



18.21 "Part Sociale de Sous-Catégorie 5A" signifie une part sociale préférentielle ordinaire de sous-catégorie 5A avec une valeur nominale de EUR 0,01 chacune dans le capital social de la Société.

18.22 "Parts Sociales de Sous-Catégorie A" signifie ensemble une Part Sociale de Sous-Catégorie 1A, une Part Sociale de Sous-Catégorie 2A, une Part Sociale de Sous-Catégorie 3A, une Part Sociale de Sous-Catégorie 4A, une Part Sociale de Sous-Catégorie 5A.

18.23 "Part Sociale de Sous-Catégorie 1B" signifie une part sociale ordinaire de sous-catégorie 1B avec une valeur nominale de EUR 0,01 chacune dans le capital social de la Société.

18.24 "Part Sociale de Sous-Catégorie 2B" signifie une part sociale ordinaire de sous-catégorie 2B avec une valeur nominale de EUR 0,01 chacune dans le capital social de la Société.

18.25 "Part Sociale de Sous-Catégorie 3B" signifie une part sociale ordinaire de sous-catégorie 3B avec une valeur nominale de EUR 0,01 chacune dans le capital social de la Société.

18.26 "Part Sociale de Sous-Catégorie 4B" signifie une part sociale ordinaire de sous-catégorie 4B avec une valeur nominale de EUR 0,01 chacune dans le capital social de la Société.

18.27 "Part Sociale de Sous-Catégorie 5B" signifie une part sociale ordinaire de sous-catégorie 5B avec une valeur nominale de EUR 0,01 chacune dans le capital social de la Société.

18.28 "Parts Sociales de Sous-Catégorie B" signifie ensemble une Part Sociale de Sous-Catégorie 1B, une Part Sociale de Sous-Catégorie 2B, une Part Sociale de Sous-Catégorie 3B, une Part Sociale de Sous-Catégorie 4B, une Part Sociale de Sous-Catégorie 5B.

18.29 "Part Sociale de Sous-Catégorie 1C" signifie une part sociale ordinaire de sous-catégorie 1C avec une valeur nominale de EUR 0,01 chacune dans le capital social de la Société.

18.30 "Part Sociale de Sous-Catégorie 2C" signifie une part sociale ordinaire de sous-catégorie 2C avec une valeur nominale de EUR 0,01 chacune dans le capital social de la Société.

18.31 "Part Sociale de Sous-Catégorie 3C" signifie une part sociale ordinaire de sous-catégorie 3C avec une valeur nominale de EUR 0,01 chacune dans le capital social de la Société.

18.32 "Part Sociale de Sous-Catégorie 4C" signifie une part sociale ordinaire de sous-catégorie 4C avec une valeur nominale de EUR 0,01 chacune dans le capital social de la Société.

18.33 "Part Sociale de Sous-Catégorie 5C" signifie une part sociale ordinaire de sous-catégorie 5C avec une valeur nominale de EUR 0,01 chacune dans le capital social de la Société.

18.34 "Parts Sociales de Sous-Catégorie C" signifie ensemble une Part Sociale de Sous-Catégorie 1C, une Part Sociale de Sous-Catégorie 2C, une Part Sociale de Sous-Catégorie 3C, une Part Sociale de Sous-Catégorie 4C, une Part Sociale de Sous-Catégorie 5C.

18.35 "Investissement Total" signifie l'addition total de tous montants payés par rapport aux Parts Sociales (incluant prime d'émission) ou les autres Titres de la Société à tout moment à partir de la constitution de la Société, lequel montant n'est pas à réduire à la suite d'un rachat ou d'une annulation de tout Titre de la Société.

18.36 "Retour Total" signifie l'addition du montant total reçu par les détenteur des Parts Sociales de Sous-Catégorie A et des Parts Sociales de Sous-Catégorie B en rapport avec à ces Parts Sociales de Sous-Catégorie A et Parts Sociales de Sous-Catégorie B, incluant (a) tout Distribution (tel que défini à l'Article 15.5) et (ii) revenus d'une vente ou d'une ou plusieurs Offres Publiques mais excluant tout frais et dépenses supportés par les détenteurs des Parts Sociales de Sous-Catégorie A et des Parts Sociales de Sous-Catégorie B en rapport avec de tels revenus (incluant tout impôt payé par de tels détenteurs en rapport à de tels frais et dépenses)."

#### *Frais et Dépenses*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à six mille euros.

Dont acte passé à Luxembourg, le jour figurant en tête de ce document.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des parties comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des parties comparantes, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire des parties comparantes a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Gibert, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 27 décembre 2010. Relation: LAC/2010/59018. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Référence de publication: 2011015018/741.

(110017542) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2011.

**Chambertin S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 131.847.

---

*Extrait des Résolutions de l'associé unique du 28 février 2011*

L'associé de la Société, a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Monsieur David Karp et de Monsieur Andrew Walker en tant que gérant A et gérant de classe A de la Société, et ce avec effet immédiat;

- de nommer Monsieur Anthony Iessi, directeur, né le 10 juin 1966 à New York, Etats Unis d'Amérique, résidant professionnellement au 1700 East Putnam Avenue, Suite 205, Old Greenwich, CT 06870-1366, Etats Unis d'Amérique, en tant que gérant A de la Société, et ce avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mars 2011.

Stijn Curfs

*Mandataire*

Référence de publication: 2011035465/19.

(110038047) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2011.

---

**Constantia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 134.273.

---

*Extrait des Résolutions de l'associé unique du 28 février 2011*

L'associé de la Société, a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Monsieur David Karp et de Monsieur Andrew Walker en tant que gérants de classe A de la Société, et ce avec effet immédiat;

- de nommer Monsieur Anthony Iessi, directeur, né le 10 juin 1966 à New York, Etats Unis d'Amérique, résidant professionnellement au 1700 East Putnam Avenue, Suite 205, Old Greenwich, CT 06870-1366, Etats Unis d'Amérique, en tant que gérant de classe A de la Société, et ce avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mars 2011.

Stijn Curfs

*Mandataire*

Référence de publication: 2011035467/19.

(110038063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2011.

---

**Chambertan S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 19.221.

---

**EXTRAIT**

L'assemblée générale extraordinaire du 3 mars 2011:

- a ratifié la cooptation de M. Guy Brennet du 14 octobre 2009 nommé administrateur en remplacement de M. Gianfranco Bortolin, démissionnaire.

- a renouvelé les mandats des administrateurs

M. Philippe Toussaint, directeur de société, 2B Rua Mare Viva, 2750 Cascais, Portugal

M. Guy Brennet, directeur de société, Calle Alfredo Palma 4C, 29600 Marbella, Espagne

M. Guido Bout, directeur de société, Azalealaan 5, 2950 Kapellen, Belgique

- a renouvelé le mandat du commissaire aux comptes Fidex Audit S. à r.l., 21, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg

pour une durée de trois ans. Les mandats s'achèveront à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2014.

Pour CHAMBERTAN S.A.  
Société Anonyme  
SOFINEX S.A.  
Société Anonyme  
Signature

Référence de publication: 2011035468/23.

(110038516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2011.

**Chelsey Investissement S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2419 Luxembourg, 1, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 106.483.

—  
*Extrait du Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 15 février 2011.*

Le Conseil d'Administration a décidé de transférer, avec effet au 1<sup>er</sup> mars 2011, le siège social de la Société du 11, Rue Pierre d'Aspelt à L-1142 Luxembourg au 1, Rue du Fort Rheinsheim à L-2419 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 février 2011.

Pour la Société  
Signature

Référence de publication: 2011035469/14.

(110038154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2011.

**OI-Games 2 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 148.838.

—  
In the year two thousand and eleven, on the seventh of January;

Before Us M<sup>e</sup> Carlo WERSANDT, notary residing at Luxembourg, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of the public limited company governed by the laws of Luxembourg "OI-Games 2 S.A.", established and having its registered office in L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscribed in the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 148838, (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on October 1<sup>st</sup>, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial"), number 2214 on November 12<sup>th</sup>, 2009,

and whose articles of association have been amended several times and for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary, on December 14<sup>th</sup>, 2010, not yet published in the Mémorial.

The meeting is presided by Mrs. Sonja BEMTGEN, criminologue, professionally residing in Luxembourg.

The Chairman appoints as secretary Mr. Jean Martin STOFFEL, maître en sciences de gestion, professionally residing in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mrs. Carole FARINE, employee, professionally residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state the following:

A) That the agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

1. Increase of the Company's capital to the extent of 225,000.-EUR so as to raise it from its present amount of 13,275,000.- EUR to 13,500,000.- EUR;

2. Issue of 12,857 new class A ordinary shares with a par value of 10,- EUR each and 9,643 new class B non-voting preference shares with a par value of 10. EUR each;

3. Waiver of its preferential subscription right by "International Entertainment S.A.";

4. Acceptance of the subscription for these new shares by "OI-Games S.A." and acceptance of the full payment in for such new shares by a contribution in cash;

5. Amendment of the first paragraph of article 5 of the articles of association;

6. Miscellaneous.

B) That the shareholders, present or represented, as well as the number of their shares held by them, are shown on an attendance list; this attendance list is signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders, the members of the board of the meeting and the officiating notary.

C) That the proxies of the represented shareholders, signed "ne varietur" by the members of the board of the meeting and the officiating notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

D) That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and that all the shareholders, present or represented, declare having had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting and waiving to the usual formalities of the convocation, no other convening notice was necessary.

E) That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the extraordinary general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

*Preliminary statement:*

The meeting states that the notarial deed dated November 2<sup>nd</sup>, 2009 enacting a capital increase of two million Euros (2,000,000.- EUR) in the frame of the authorized capital hasn't been published in the Mémorial. The corporate capital, after the said capital increase, has been fixed at eight million five hundred and twenty-five thousand Euros (8,525,000.- EUR).

*First resolution*

The meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of two hundred twenty-five thousand Euros (225,000.- EUR) so as to raise it from its present amount of thirteen million two hundred and seventy-five thousand Euros (13,275,000.-EUR) to thirteen million five hundred thousand Euros (13,500,000.EUR).

*Second resolution*

The meeting resolves to issue 12,857 new class A ordinary shares with a par value of 10.- EUR each and 9,643 new class B non-voting preference shares with a par value of 10.-EUR each, the new class B non-voting preference shares being paid up with a total share premium of 675,000.- EUR.

*Third resolution*

The meeting resolves to acknowledge the waiver of its preferential subscription right by "International Entertainment S.A."

*Subscription - Payment*

There now appeared Mrs. Carole FARINE, prenamed, acting in her capacity as duly authorized attorney in fact of the company "OI-Games S.A.", established and having its registered office in L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscribed in the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 147203, (the "Subscriber"), by virtue of one of the proxies as referred under point (C) hereabove.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of the Subscriber for the 12,857 new class A ordinary shares and the 9,643 new class B nonvoting preference shares and to paid them fully up by payment in cash, so that the total amount of nine hundred thousand Euros (900,000.- EUR), being two hundred and twenty-five thousand Euros (225,000.-EUR) for the capital increase and six hundred seventy-five thousand Euros (675,000.-EUR) for the share premium attached at the newly issued class B non-voting preference shares, is from this day on at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary by a bank certificate, who expressly attests thereto.

*Fourth resolution*

The meeting resolves to accept said subscription and payment and to allot the 12,857 new class A ordinary shares and the 9,643 new class B non-voting preference shares to "OI-Games S.A.", above mentioned.

*Fifth resolution*

As a consequence of the above taken resolutions, the meeting resolves to amend the first paragraph of article 5 of the articles of association, in order to give it the following wording:

" 5.1. The subscribed corporate capital is set at EUR 13,500,000.-(thirteen million five hundred thousand Euros), divided into 771,428 (seven hundred seventy-one thousand four hundred and twenty-eight) class A ordinary shares with a par value of EUR 10,-(ten Euros) each and 578,572 (five hundred seventy-eight thousand five hundred and seventy-two) class B non-voting preference shares with a par value of EUR 10,-(ten Euros) each."

There being no further business on the agenda, the Chairman has adjourned the meeting.

*Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately evaluated at two thousand four hundred Euros.

### Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing persons, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the said appearing persons have signed together with Us, the notary, the present deed.

### Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le sept janvier.

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme régie par les lois du Luxembourg "OI-Games 2 S.A.", établie et ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 148838 (la "Société"), constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 1<sup>er</sup> octobre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial"), numéro 2214 du 12 novembre 2009,

et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 14 décembre 2010, non encore publié au Mémorial.

L'assemblée est présidée par Madame Sonja BEMTGEN, criminologue, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La Présidente désigne comme secrétaire Monsieur Jean Martin STOFFEL, maître en sciences de gestion, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Carole FARINE, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, la Présidente expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

#### Ordre du jour

1. Augmentation du capital de la Société à concurrence de 225.000,- EUR pour le porter du montant actuel de 13.275.000,- EUR à 13.500.000,- EUR;

2. Émission de 12.857 nouvelles actions ordinaires de Classe A d'une valeur nominale de 10,- EUR chacune et de 9.643 nouvelles actions privilégiées de classe B sans droit de vote avec une valeur nominale de 10,-EUR chacune;

3. Renonciation à son droit de souscription préférentiel par l'actionnaire "International Entertainment S.A.";

4. Acceptation de la souscription de ces actions nouvelles par l'actionnaire "OI-Games S.A." et acceptation de la libération intégrale en espèces;

5. Modification du premier paragraphe de l'article 5 des statuts;

6. Divers.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée générale extraordinaire, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### Exposé préliminaire:

L'assemblée déclare que l'acte notarié daté du 2 novembre 2009 constatant une augmentation de capital de deux millions d'euros (2.000.000,-EUR) dans le cadre du capital autorisé n'a pas été publié au Mémorial. Le capital social, après ladite augmentation de capital, a été fixé à huit millions cinq cent vingt-cinq mille euros (8.525.000,-EUR).

#### Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de deux cent vingt-cinq mille euros (225.000,-EUR) pour le porter de son montant actuel de treize millions deux cent soixante-quinze mille euros (13.275.000,-EUR) à treize millions cinq cent mille euros (13.500.000,-EUR).

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée décide d'émettre 12.857 nouvelles actions ordinaires de Classe A d'une valeur nominale de 10,-EUR chacune et 9.643 nouvelles actions privilégiées de classe B sans droit de vote avec une valeur nominale de 10,-EUR, les nouvelles actions privilégiées de classe B sans droit de vote étant libérées avec une prime d'émission totale de 675.000,-EUR.

#### *Troisième résolution:*

L'assemblée décide d'accepter la renonciation à son droit de souscription préférentiel par l'actionnaire "International Entertainment S.A.", prédésignée.

#### *Souscription - Paiement*

Est intervenue ensuite Madame Carole FARINE, préqualifiée, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de la société "OI-Games S.A.", établie et ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 147203, (le "Souscripteur"), en vertu d'une des procurations mentionnées au point (C) ci-avant.

La comparante a déclaré souscrire au nom et pour le compte du Souscripteur aux 12.857 nouvelles actions ordinaires de Classe A et aux 9.643 nouvelles actions privilégiées de classe B sans droit de vote et de les libérer intégralement en espèces, de sorte que la somme totale de neuf cent mille euros (900.000,- EUR), faisant deux cent vingt-cinq mille euros (225.000,-EUR) pour l'augmentation de capital et six cent soixante-quinze mille (675.000,-EUR) pour la prime démission attachée aux actions privilégiées de classe B sans droit de vote nouvellement émises, est à partir de ce jour à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été prouvé au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée décide d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'émettre les 12.857 nouvelles actions ordinaires de Classe A et les 9.643 nouvelles actions privilégiées de classe B à "OI-Games S.A.", mentionnée ci-dessus.

#### *Cinquième résolution*

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, l'assemblée décide de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **5.1.** Le capital social souscrit est fixé à EUR 13.500.000,-(treize millions cinq cent mille euros), divisé en 771.428 (sept cent soixante et onze mille quatre cent vingt-huit) actions ordinaires de Classe A d'une valeur nominale de EUR 10,-(dix euros) chacune et de 578.572 (cinq cent soixante-dix mille cinq cent soixante-douze) actions nouvelles privilégiées de classe B sans droit de vote avec une valeur nominale de EUR 10,-(dix euros) chacune."

En l'absence d'autres points à l'ordre du jour, le Président a ajourné l'assemblée.

#### *Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à deux mille quatre cents euros.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête des comparants le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: S. BEMTGEN, J. M. STOFFEL, C. FARINE, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 janvier 2011. LAC/2011/2003. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 19 janvier 2011.

Référence de publication: 2011013704/186.

(110015947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2011.

**CORPUS SIREO Investment Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 250.000,00.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 111.358.

—  
**AUSZUG**

Das Mandat von Herrn Dr. Bernd Wieberneit als Geschäftsführer der Gesellschaft ist am 28. Februar 2011 abgelaufen.

Die alleinige Anteilshaberin der Gesellschaft hat mit Wirkung zum 1. März 2011 (0.00 Uhr) (i) Herrn Dr. Christian Eike Schütz, geboren am 25. Februar 1967 in Siegen (Deutschland), mit Geschäftsadresse in Jahnstrasse 64, 63150 Heusenstamm, Deutschland und (ii) Herrn Richard Douglas Edwards, geboren am 29. März 1960 in Dover (Grossbritannien), mit Geschäftsadresse in Jahnstrasse 64, 63150 Heusenstamm, Deutschland zum Geschäftsführer der Gesellschaft für eine unbefristete Dauer ernannt.

Die Geschäftsführung der Gesellschaft setzt sich wie folgt zusammen:

- Herrn Uwe Druckenmüller;
- Herrn Dr. Christian Eike Schütz; und
- Herrn Richard Douglas Edwards.

Für gleichlautenden Auszug, zur Veröffentlichung im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 4. März 2011.

*Für die Gesellschaft*

Unterschrift

Référence de publication: 2011035470/23.

(110038026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2011.

---

**DH Blythe Valley S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 129.074.

—  
Par la présente, il est pris acte que:

- Monsieur Julian Gabriel, ayant son adresse professionnelle à 45, Pall Mall, London, SW1Y 5JG, U.K., a mis fin à son mandat de gérant de la Société le 7 mars 2011.
- Monsieur Kevin Grundy, ayant son adresse professionnelle à 45, Pall Mall, London, SW1Y 5JG, U.K., a été nommé gérant de la Société avec effet le 7 mars 2011 et ce, pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 7 mars 2011.

Laurent Bélik

*Gérant*

Référence de publication: 2011035471/17.

(110038447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2011.

---

**DH Howick Place S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 119.705.

—  
Par la présente, il est pris acte que:

- Monsieur Julian Gabriel, ayant son adresse professionnelle à 45, Pall Mall, London, SW1Y 5JG, U.K., a mis fin à son mandat de gérant de la Société le 7 mars 2011.
- Monsieur Kevin Grundy, ayant son adresse professionnelle à 45, Pall Mall, London, SW1Y 5JG, U.K., a été nommé gérant de la Société avec effet le 7 mars 2011 et ce, pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 7 mars 2011.

Laurent Bélik

Gérant

Référence de publication: 2011035472/17.

(110038456) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2011.

---

**Abbe Kalbersch Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9147 Erpeldange, 47, rue Laduno.

R.C.S. Luxembourg B 153.836.

---

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 2/03/2011.

ABBE KALBERSCH s.à r.l.

47, rue Laduno

L-9147 ERPELDANGE

Signature

Référence de publication: 2011035443/14.

(110037546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2011.

---

**Forum European Realty Income S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 125.000,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 96.530.

---

*Extrait des Résolutions de l'associé unique du 28 février 2011*

L'associé de la Société, a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Monsieur David Karp et de Monsieur Andrew Walker en tant que gérants A de la Société, et ce avec effet immédiat;

- de nommer Monsieur Anthony Iessi, directeur, né le 10 juin 1966 à New York, Etats Unis d'Amérique, résidant professionnellement au 1700 East Putnam Avenue, Suite 205, Old Greenwich, CT 06870-1366, Etats Unis d'Amérique, en tant que gérant A de la Société, et ce avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mars 2011.

Stijn Curfs

Mandataire

Référence de publication: 2011035477/19.

(110038052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2011.

---

**Frou Kanner Gemeng Suessem, Association sans but lucratif.**

Siège social: L-4418 Soleuvre, 3, place de l'Indépendance.

R.C.S. Luxembourg F 2.210.

---

*Décision de l'assemblée générale extraordinaire des membres de l'association, tenue le 08 mai 2009*

Il résulte d'une décision prise par l'assemblée générale des membres de l'association, tenue le 08 mai 2009, que:

1. Vu la décision de la Commune de Sanem de renommer l'adresse, L-4418 Soleuvre, rue de Belvaux/place de l'Indépendance en 3, place de l'Indépendance, l'assemblée générale extraordinaire a décidé de modifier l'adresse de son siège social en L-4418 Soleuvre, «Zolwer Kannerbuerg», 3, place de l'Indépendance.

2. L'article 1<sup>er</sup> des Statuts se trouve modifié comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** L'association est dénommée FROU KANNER GEMENG SUESSEM. Son siège est établi à L-4418 Soleuvre, «Zolwer Kannerbuerg», 3, place de l'Indépendance.

Référence de publication: 2011035478/15.

(110038041) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2011.

---



**FCWI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 152.074.

—  
*Extrait des Résolutions de l'associé unique du 28 février 2011*

L'associé de la Société, a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Monsieur David A. Karp en tant que gérant de catégorie A de la Société, et ce avec effet immédiat;

- de nommer Monsieur Anthony Iessi, directeur, né le 10 juin 1966 à New York, Etats Unis d'Amérique, résidant professionnellement au 1700 East Putnam Avenue, Suite 205, Old Greenwich, CT 06870-1366, Etats Unis d'Amérique, Madame Eve Chow, directeur, née le 25 octobre 1974 à Singapour, résidant professionnellement au 117 Piccadilly, Londres W1J 7JU, Royaume Uni et Monsieur Eric Stoclet, directeur, né le 13 juin 1953 à Manhattan, New York, Etats Unis d'Amérique, résidant professionnellement au 117 Piccadilly, Londres W1J 7JU, Royaume Uni en tant que gérants de catégorie A de la Société, et ce avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mars 2011.

Stijn Curfs  
Mandataire

Référence de publication: 2011035479/22.

(110038060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2011.

---

**Plains Midstream Luxembourg, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 157.025.

—  
In the year two thousand and eleven, on the first day of January;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned;

THERE APPEARED:

PAA Luxembourg, a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number R.C.S. Luxembourg B 157008, having its registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg,

duly represented by Mrs. Antje REIBOLD, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on 1<sup>st</sup> January 2011. This proxy, after having been initialed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to this document in order to be registered therewith.

Such appearing party being the sole shareholder of Plains Midstream Luxembourg (the "Company"), a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 157025, incorporated pursuant to a deed of the notary Me Jean Joseph WAGNER, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, on 22 November 2010, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. The articles of association of the Company have not been amended since its incorporation.

The appearing party, representing the entire share capital of the Company, takes the following resolutions:

*First resolution*

The sole shareholder decides to increase the share capital of the Company from its current amount of twenty-five thousand Canadian dollars (CAD 25,000.-) represented by twenty-five thousand (25,000) shares with a par value of one Canadian dollar (CAD 1.-) each, up to sixty-two million seven hundred and twenty-six thousand two hundred and ten Canadian dollars (CAD 62,726,210.-) through the issuance of sixtytwo million seven hundred one thousand two hundred and ten (62,701,210) new shares having a par value of one Canadian dollar (CAD 1.-) each.

The sixty-two million seven hundred one thousand two hundred and ten (62,701,210) newly issued shares of the Company have been subscribed for by Plains Marketing L.P., a limited partnership existing under the laws of the state of Texas, U.S.A., registered with the Texas Secretary of State under number 800323487, having its registered office at 333 Clay Street, Suite 1600, Houston, Texas 77002 U.S.A. ("Plains LP"), duly represented by Mrs. Antje REIBOLD, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on 1<sup>st</sup> January 2011, having been initialed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, which shall remain attached to this document in order to be registered there-

with, at the total aggregate price of six hundred and twenty-seven million twelve thousand eighty-nine Canadian dollars (CAD 627,012,089.-) and have been fully paid up through a contribution in kind, consisting of:

one million (1,000,000) preferred shares in the share capital of 1576119 Alberta ULC, an unlimited liability corporation existing under the laws of the province of Alberta, Canada, registered with the Alberta Registrar of Corporations under registration number 2015761196 and having its registered office at Suite 1400, 607 – 8<sup>th</sup> Avenue SW, Calgary, Alberta, T2P 0A7, Canada, having a total value of six hundred and twenty-seven million twelve thousand eighty-nine Canadian dollars (CAD 627,012,089.-) (the "Preferred Shares").

The proof of the existence, of the value and of the free transferability of the Preferred Shares has been produced to the undersigned notary.

Of this amount, sixty-two million seven hundred one thousand two hundred and ten Canadian dollars (CAD 62,701,210.-) is allocated to the share capital of the Company and five hundred and sixty-four million three hundred and ten thousand eight hundred and seventy-nine Canadian dollars (CAD 564,310,879.-) is allocated to the share premium. The proxyholder is authorised to subscribe such new sixty-two million seven hundred one thousand two hundred and ten (62,701,210) shares in the name and on behalf of Plains LP.

#### *Second resolution*

The sole shareholder decides to accept Plains LP (as previously defined herein) as new shareholder of the Company and Plains LP now joins the present sole shareholder as shareholder of the Company.

The general meeting of shareholders is regularly constituted and, after deliberation, unanimously takes the following resolution:

#### *Third resolution*

The general meeting of shareholders decides that, further to the foregoing resolutions, the first paragraph of article 5 of the articles of association of the Company is modified and now reads as follows:

" **Art. 5.** The Company's share capital is set at sixty-two million seven hundred and twenty-six thousand two hundred and ten Canadian dollars (CAD 62,726,210.-) represented by sixty-two million seven hundred and twenty-six thousand two hundred and ten (62,726,210) shares with a par value of one Canadian dollar (CAD 1.-) each."

#### *Costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about EUR 6,800.- (six thousand eight hundred euro).

WHEREOF the present deed is drawn up in Luxembourg on the day indicated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing parties and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le premier janvier;

Par devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné;

#### **A COMPARU:**

PAA Luxembourg, une société à responsabilité limitée, constituée et existant selon les lois du Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro RCS B 157008, ayant son siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg,

dûment représentée par Madame Antje REIBOLD, maître en droit, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration, donnée le 1<sup>er</sup> janvier 2011. La procuration paraphée «ne varietur» par le mandataire et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante étant l'associé unique de Plains Midstream Luxembourg (la «Société»), une société à responsabilité limitée, constituée et existant selon les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 65, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 157025, constituée par acte du notaire Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 22 novembre 2010, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis sa constitution.

La comparante, représentant l'intégralité du capital social de la Société, a pris les résolutions suivantes:

### *Première résolution*

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société pour le porter de son montant actuel de vingt-cinq mille dollars canadiens (CAD 25.000,-) représenté par vingt-cinq mille (25.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un dollar canadien (CAD 1,-) chacune, à un montant de soixante-deux millions sept cent vingt six mille deux cent dix dollars canadiens (CAD 62.726.210,-) par l'émission de soixante-deux millions sept cent un mille deux cent dix (62.701.210) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un dollar canadien (CAD 1,-) chacune.

Les soixante-deux millions sept cent un mille deux cent dix (62.701.210) nouvelles parts sociales émises ont été souscrites par Plains Marketing L.P., un limited partnership existant selon les lois de l'Etat du Texas, U.S.A., enregistré auprès du Texas Secretary of State sous le numéro 800323487, ayant son siège social au 333 Clay Street, Suite 1600, Houston, Texas 77002 U.S.A. («Plains LP»), représenté par Madame Antje REIBOLD, préqualifiée, en vertu d'une procuration, donnée le 1<sup>er</sup> janvier 2011, paraphée «ne varietur» par le mandataire et par le notaire soussigné, qui restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement, au prix total de six cent vingt-sept millions douze mille quatre-vingt-neuf dollars canadiens (CAD 627.012.089,-) entièrement payé par un apport en nature, se composant de:

un million (1.000.000) de titres préférentiels dans le capital social de 1576119 Alberta ULC, une société à responsabilité illimitée existant selon les lois de la province de l'Alberta, Canada, enregistrée auprès de l'Alberta Register of Corporations sous le numéro 2015761196 et ayant son siège social à Suite 1400, 607 – 8<sup>th</sup> Avenue SW, Calgary, Alberta, T2P 0A7, Canada, ayant une valeur totale de six cent vingt-sept millions douze mille quatre-vingt-neuf dollars canadiens (CAD 627.012.089,-) (les «Titres Préférentiels»).

La preuve de l'existence, de la valeur et de la libre cessibilité des Titres Préférentiels a été fournie au notaire soussigné.

De ce montant, la somme de soixante-deux millions sept cent un mille deux cent dix dollars canadiens (CAD 62.701.210,-) est allouée au capital social de la Société et la somme de cinq cent soixante-quatre millions trois cent dix mille huit cent soixante-dix-neuf dollars canadiens (CAD 564.310.879,-) est allouée à la prime d'émission. Le mandataire est autorisé à souscrire ces soixante-deux millions sept cent un mille deux cent dix (62.701.210) nouvelles parts sociales au nom et pour le compte de Plains LP.

### *Deuxième résolution*

L'associé unique décide d'accepter Plains LP (tel que défini précédemment) en tant que nouvel associé de la Société, de sorte que Plains LP rejoint l'actuel associé unique en tant qu'associé de la Société.

L'assemblée générale est valablement constituée et, après délibération, décide de prendre la résolution suivante:

### *Troisième résolution*

L'assemblée générale des associés décide, en conséquence des résolutions précédentes, de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à la somme de soixante-deux millions sept cent vingt-six mille deux cent dix dollars canadiens (CAD 62.726.210,-) représenté par soixante-deux millions sept cent vingt-six mille deux cent dix (62.726.210) parts sociales ayant une valeur nominale d'un dollar canadien (CAD 1,-) chacune.»

### *Frais*

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital est évalué environ à EUR 6.800,-(six mille huit cents euros).

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant des comparantes, connu du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, le représentant des comparantes a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. REIBOLD, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 janvier 2011. LAC/2011/910. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 19 janvier 2011.

Référence de publication: 2011013713/138.

(110015828) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2011.

**Howick Place JV S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: GBP 100.000,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 119.820.

Par la présente, il est pris acte que:

- Monsieur Julian Gabriel, ayant son adresse professionnelle à 45, Pall Mall, London, SW1Y 5JG, U.K., a mis fin à son mandat de gérant de la Société le 7 mars 2011.

- Monsieur Kevin Grundy, ayant son adresse professionnelle à 45, Pall Mall, London, SW1Y 5JG, U.K., a été nommé gérant de la Société avec effet le 7 mars 2011 et ce, pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 7 mars 2011.

Laurent Bélik  
Gérant

Référence de publication: 2011035481/17.

(110038460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2011.

---

**Hatboro Invest Trade Inc S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.  
R.C.S. Luxembourg B 119.013.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 1<sup>er</sup> juin 2010*

L'assemblée accepte la démission de Madame Denise VERVAET, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG, de ses fonctions d'administrateur et appelle en remplacement Madame Séverine FEULER, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG.

Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*  
Signature

Référence de publication: 2011035482/15.

(110038008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2011.

---

**Stofan, Société Anonyme.**

Siège social: L-8295 Keispelt, 80A, rue de Kehlen.  
R.C.S. Luxembourg B 106.087.

Par la présente, je suis au regret de vous informer que j'entends démissionner avec effet au 01/02/2011 de mon mandat de commissaire aux comptes de la société STOFAN établie et ayant son siège social à 80A rue de Kehlen à L- 8295 Keispelt, constituée par devant le notaire Wagner Jean-Joseph de résidence à Sanem, inscrite au Registre de Commerce des Sociétés de Luxembourg sous le numéro: B 106 087.

Keispelt, le 01/02/2011.

DAXHELET ANNE.

Référence de publication: 2011035503/12.

(110038125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2011.

---

**Stofan, Société Anonyme.**

Siège social: L-8295 Keispelt, 80A, rue de Kehlen.  
R.C.S. Luxembourg B 106.087.

Par la présente, je suis au regret de vous informer que j'entends démissionner avec effet au 01/02/2011 de mon mandat d'administrateur de la société STOFAN établie et ayant son siège social à 80A rue de Kehlen à L-8295 Keispelt, constituée par devant le notaire Wagner Jean-Joseph de résidence à Sanem, inscrite au Registre de Commerce des Sociétés de Luxembourg sous le numéro: B 106 087.

Keispelt, le 01/02/2011.

TOFFOLO GIAN MARCO.

Référence de publication: 2011035504/12.

(110038128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2011.

---

**Parker Holding S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 26.952.

L'an deux mille dix, le vingt-trois décembre.

Pardevant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding "PARKER HOLDING S.A.", ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 26952, constituée par-devant Maître Frank BADEN, alors notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 9 novembre 1987, acte publié au Mémorial C n° 33 du 8 février 1988, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte sous seing privé lors de la conversion du capital social en Euros, en date du 22 novembre 2001, acte publié au Mémorial C n° 886 du 11 juin 2002.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Raphaël ROZANSKI, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg qui désigne comme secrétaire Madame Amélie BRICE, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Frédéric PLAYE, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg,

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1. Adoption par la société de l'objet social d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF») et modification subséquente de l'article afférent des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

“La société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'instruments financiers au sens le plus large et notamment:

a) toutes les valeurs mobilières et autres titres, y compris notamment les actions et les autres titres assimilables à des actions, les parts de sociétés et d'organismes de placement collectif, les obligations et les autres titres de créance, les certificats de dépôt, bons de caisse et les effets de commerce;

b) les titres conférant le droit d'acquérir des actions, obligations ou autres titres par voie de souscription, d'achat ou d'échange;

c) les instruments financiers à terme et les titres donnant lieu à un règlement en espèces (à l'exclusion des instruments de paiement), y compris les instruments du marché monétaire;

d) tous autres titres représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières;

e) tous les instruments relatifs à des sous-jacents financiers, à des indices, à des matières premières, à des matières précieuses, à des denrées, métaux ou marchandises, à d'autres biens ou risques;

f) les créances relatives aux différents éléments énumérés sub a) à e) ou les droits sur ou relatifs à ces différents éléments, que ces instruments financiers soient matérialisés ou dématérialisés, transmissibles par inscription en compte ou tradition, au porteur ou nominatifs, endossables ou non-endossables et quel que soit le droit qui leur est applicable.

La société a en outre pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères à condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de ces sociétés.

Elle peut aussi accorder sans rémunération des prêts, avances et garanties aux sociétés dans lesquelles elle a une participation directe.

La société doit exercer son activité dans les limites tracées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»):”.

2. Suppression de toute référence au capital autorisé.

3. Modification de la clause relative à l'engagement de la société, qui aura dorénavant la teneur suivante:

“La société sera engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou dans le cas où il y aurait un seul administrateur par sa seule signature, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu des dispositions de l'article 10 des statuts.”.

4. Refonte des statuts de la société.

Il Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été contrôlée et signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend les résolutions suivantes à l'unanimité:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale décide de modifier le statut fiscal de la société encore actuellement régi par la loi du 31 juillet 1929 sur le statut fiscal des sociétés holding, afin de soumettre la société aux dispositions de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).

A cet effet, l'assemblée décide d'adopter l'objet social d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF») de modifier en conséquence l'article afférent des statuts de la société, qui aura dorénavant la teneur suivante:

“La société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'instruments financiers au sens le plus large et notamment:

a) toutes les valeurs mobilières et autres titres, y compris notamment les actions et les autres titres assimilables à des actions, les parts de sociétés et d'organismes de placement collectif, les obligations et les autres titres de créance, les certificats de dépôt, bons de caisse et les effets de commerce;

b) les titres conférant le droit d'acquérir des actions, obligations ou autres titres par voie de souscription, d'achat ou d'échange;

c) les instruments financiers à terme et les titres donnant lieu à un règlement en espèces (à l'exclusion des instruments de paiement), y compris les instruments du marché monétaire;

d) tous autres titres représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières;

e) tous les instruments relatifs à des sous-jacents financiers, à des indices, à des matières premières, à des matières précieuses, à des denrées, métaux ou marchandises, à d'autres biens ou risques;

f) les créances relatives aux différents éléments énumérés sub a) à e) ou les droits sur ou relatifs à ces différents éléments, que ces instruments financiers soient matérialisés ou dématérialisés, transmissibles par inscription en compte ou tradition, au porteur ou nominatifs, endossables ou non-endossables et quel que soit le droit qui leur est applicable.

La société a en outre pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères à condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de ces sociétés.

Elle peut aussi accorder sans rémunération des prêts, avances et garanties aux sociétés dans lesquelles elle a une participation directe.

La société doit exercer son activité dans les limites tracées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).”

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée décide de supprimer toute référence au capital autorisé.

#### *Troisième résolution*

L'assemblée décide de modifier la clause relative à l'engagement de la société, qui aura dorénavant la teneur suivante:

“La société sera engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou dans le cas où il y aurait un seul administrateur par sa seule signature, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu des dispositions de l'article 10 des statuts.”

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée décide une refonte des statuts de la société qui auront dorénavant la teneur suivante:

### **“Titre I<sup>er</sup> . - Dénomination, Siège social, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>** . Il existe une société anonyme sous la dénomination de "PARKER HOLDING S.A.", qui sera soumise à la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).

**Art. 2.** Le siège de la société est établi dans la ville de Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la ville de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura, cependant, aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

**Art. 3.** La société a une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'instruments financiers au sens le plus large et notamment:

a) toutes les valeurs mobilières et autres titres, y compris notamment les actions et les autres titres assimilables à des actions, les parts de sociétés et d'organismes de placement collectif, les obligations et les autres titres de créance, les certificats de dépôt, bons de caisse et les effets de commerce;

b) les titres conférant le droit d'acquérir des actions, obligations ou autres titres par voie de souscription, d'achat ou d'échange;

c) les instruments financiers à terme et les titres donnant lieu à un règlement en espèces (à l'exclusion des instruments de paiement), y compris les instruments du marché monétaire;

d) tous autres titres représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières;

e) tous les instruments relatifs à des sous-jacents financiers, à des indices, à des matières premières, à des matières précieuses, à des denrées, métaux ou marchandises, à d'autres biens ou risques;

f) les créances relatives aux différents éléments énumérés sub a) à e) ou les droits sur ou relatifs à ces différents éléments, que ces instruments financiers soient matérialisés ou dématérialisés, transmissibles par inscription en compte ou tradition, au porteur ou nominatifs, endossables ou non-endossables et quel que soit le droit qui leur est applicable.

La société a en outre pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères à condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de ces sociétés.

Elle peut aussi accorder sans rémunération des prêts, avances et garanties aux sociétés dans lesquelles elle a une participation directe.

La société doit exercer son activité dans les limites tracées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).

## **Titre II. - Capital, Actions**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trois cent cinquante mille Euros (EUR 350.000,-) représenté par quatorze mille (14.000) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune.

Les actions de la société pourront être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur au gré de l'actionnaire.

La société pourra procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Le capital souscrit pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

La société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Dans le cas où une ou plusieurs actions sont détenues conjointement ou lorsque la propriété d'une ou de plusieurs actions font l'objet d'un contentieux, l'ensemble des personnes revendiquant un droit sur ces actions doit désigner un mandataire afin de représenter cette ou ces actions à l'égard de la société.

L'absence de la désignation d'un tel mandataire implique la suspension de tous les droits attachés à cette ou ces actions.

La société réservera ses actions, soit à des personnes physiques agissant dans le cadre de la gestion de leur patrimoine privé, soit à des entités patrimoniales agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques, soit à des intermédiaires agissant pour le compte des investisseurs précités.

## **Titre III. - Administration**

**Art. 6.** La société sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la société. Les administrateurs seront élus par les actionnaires à l'assemblée générale qui déterminera leur nombre, leur rémunération et le terme de leur mandat. Le terme du mandat d'un administrateur ne peut excéder six ans, et les administrateurs conservent leur mandat jusqu'à l'élection de leurs successeurs. Les administrateurs peuvent être réélus à leur fonction pour différents mandats consécutifs.

Lorsqu'à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un associé unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Dans ce cas, l'administrateur unique exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Les administrateurs seront élus à la majorité simple des votes des actions présentes ou représentées. Tout administrateur peut être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de démission ou toute autre cause, cette vacance pourra être complétée sur une base temporaire jusqu'à la réunion de la prochaine assemblée générale des actionnaires, conformément aux dispositions légales applicables.

**Art. 7.** Le conseil d'administration choisira parmi ses membres un président. En cas d'empêchement, il est remplacé par l'administrateur le plus âgé.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou en cas d'empêchement de celui-ci, de l'administrateur le plus âgé, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Tout administrateur pourra se faire représenter aux conseils d'administration en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie ou télégramme un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés. Au cas où lors d'une réunion, il existerait une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du président de la réunion sera prépondérante.

Les décisions du conseil d'administration peuvent aussi être prises par lettre circulaire, les signatures des différents administrateurs pouvant être apposées sur plusieurs exemplaires de la décision écrite du conseil d'administration.

Tout administrateur pourra en outre participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion tenue dans ces conditions est équivalente à la présence physique à cette réunion.

**Art. 8.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. De plus, il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

**Art. 9.** La société sera engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou dans le cas où il y aurait un seul administrateur par sa seule signature, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu des dispositions de l'article 10 des statuts.

**Art. 10.** Le conseil d'administration pourra déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, actionnaires ou non, agissant seuls ou conjointement.

Le conseil d'administration pourra aussi confier la direction d'une partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

**Art. 11.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

#### **Titre IV. - Surveillance**

**Art. 12.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

#### **Titre V. - Assemblée générale**

**Art. 13.** L'assemblée générale des actionnaires de la société représente tous les actionnaires de la société. Elle dispose des pouvoirs les plus larges pour décider, mettre en oeuvre ou ratifier les actes en relation avec les opérations de la société, à moins que les statuts n'en disposent autrement.

L'assemblée générale annuelle se réunit dans la ville de Luxembourg à l'endroit indiqué dans les convocations, le deuxième jeudi du mois de mai à 15.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Les autres assemblées générales des actionnaires pourront se tenir au lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation.

Chaque action donne droit à une voix. Chaque actionnaire pourra prendre part aux assemblées générales des actionnaires en désignant par écrit, par télécopie, e-mail, ou tout autre moyen de communication similaire une autre personne comme mandataire.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée d'actionnaires, et s'ils déclarent avoir connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée peut être tenue sans convocation ou publication préalable.

Lorsque la société n'a qu'un actionnaire unique, celui-ci est qualifié par la loi d'«associé» et exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des actionnaires.



## Titre VI. - Année sociale, Répartition des bénéfices

**Art. 14.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 15.** L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5,00 %) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

## Titre VII. - Dissolution, Liquidation

**Art. 16.** La société pourra être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

## Titre VIII. - Dispositions générales

**Art. 17.** Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives ainsi qu'à celles de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).".

### *Évaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, s'élève à environ mille euros (€ 1.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Rozanski, Brice, Playe, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 28 décembre 2010. Relation: EAC/2010/16831. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): Santioni A.*

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011013719/246.

(110015698) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2011.

---

### **Stofan, Société Anonyme.**

Siège social: L-8295 Keispelt, 80A, rue de Kehlen.

R.C.S. Luxembourg B 106.087.

Par la présente, je suis au regret de vous informer que j'entends démissionner avec effet au 01/02/2011 de mon mandat d'administrateur de la société STOFAN établie et ayant son siège social à 80A rue de Kehlen à L- 8295 Keispelt, constituée par devant le notaire Wagner Jean-Joseph de résidence à Sanem, inscrite au Registre de Commerce des Sociétés de Luxembourg sous le numéro: B 106 087.

Keispelt, le 01/02/2011.

MERTENS STEPHANE.

Référence de publication: 2011035505/12.

(110038129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2011.

---

### **Tercas Sicav Lux, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 82.302.

### *Extrait de la résolution circulaire du 24 février 2011*

A démissionné du Conseil d'Administration avec effet au 24 février 2011.

- Giovanni PAPINI, Membre du Conseil d'Administration, 33A avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour *TERCAS SICAV LUX*  
UBS Fund Services (Luxembourg) S.A  
Michaela Imwinkelried / Peter Sasse  
*Executive Director / Associate Director*

Référence de publication: 2011035506/15.

(110038392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2011.

---

**TMVB S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 63.648.

—  
EXTRAIT

En tant que domiciliataire de la société TMVB SA, immatriculé B 63 648, nous dénonçons le siège social à L-1840 Luxembourg, 43, Boulevard Joseph II avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04 Mars 2011.

*Pour la Société*

Signatures

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011035507/14.

(110038347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2011.

---

**Top Vending International S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 87.991.

Par la présente, je vous informe que je dénonce avec effet ce jour le siège social de la société anonyme TOP VENDING INTERNATIONAL SA établie et ayant son siège social 4, rue Pierre de Coubertin à L- 1358 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B87991.

Luxembourg, le 3 mars 2011.

Guillaume LOCHARD.

Référence de publication: 2011035508/10.

(110038012) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2011.

---

**Trevest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2419 Luxembourg, 1, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 126.576.

—  
*Extrait du Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 15 février 2011.*

Le Conseil d'Administration a décidé de transférer, avec effet au 1<sup>er</sup> mars 2011, le siège social de la Société du 11, Rue Pierre d'Aspelt à L-1142 Luxembourg au 1, Rue du Fort Rheinsheim à L-2419 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 février 2011.

*Pour la Société*

Signature

Référence de publication: 2011035509/14.

(110038158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2011.

---

**Union Bancaire Privée (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 9.471.

—  
EXTRAIT

1. Monsieur Michel Longhini, directeur général exécutif de Union Bancaire Privée, UBP SA, sise à Genève, demeurant professionnellement au 96-98, rue du Rhône à CH-1211 Genève (Suisse) a été coopté avec effet au 15 février 2011 en qualité d'administrateur en remplacement de Monsieur Pascal Gisiger, démissionnaire avec effet au 1<sup>er</sup> juin 2010. Son élection définitive sera proposée à la prochaine assemblée générale.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mars 2011.

Union Bancaire Privée (Luxembourg) S.A.

Isabelle Asseray / Vérane Waltregny

Membre de la Direction / Adjoint à la Direction

Référence de publication: 2011035510/17.

(110038193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2011.

**Insurance Resources International S.A., Société Anonyme Soparfi,  
(anc. Insurance Resources International Holding S.A.).**

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 27.808.

L'an deux mille dix, le treize décembre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding «INSURANCE RESOURCES INTERNATIONAL HOLDING S.A.», ayant son siège social à L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 27808, constituée suivant acte notarié, en date du 18 avril 1988, publié au Mémorial Recueil Spécial des Sociétés et Associations C ( le «Mémorial») de 1988, numéro 172, page 8252.

L'assemblée est présidée par Monsieur Emile Wirtz, consultant, demeurant professionnellement à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Madame Annick Braquet, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Arlette Siebenaler, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ayant été constitué, le Président expose et l'assemblée constate:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence signée par la présidente, la secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1) Modification du statut fiscal de la Société régi par la loi du 31 juillet 1929 sur le régime fiscal des sociétés holding afin de soumettre la Société au statut fiscal des sociétés de participations financières – SOPARFI et modification afférente de l'objet social de la Société comme suit:

«La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières et immobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.»

2) Modification des articles 1 et 2 des statuts.

3) Modification de l'article 3 des statuts.

4) Suppression de l'article 8 des statuts.

5) Modification de l'article 9 des statuts par la suppression des mots «Avec l'approbation du ou des commissaires et...»

6) Renumerotation des articles suite à la suppression de l'article 8 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de modifier le statut fiscal de la Société régi par la loi du 31 juillet 1929 sur le régime fiscal des sociétés holding afin de soumettre la Société au statut fiscal des sociétés de participations financières – SOPARFI.

L'objet social de la société est donc modifié comme suit:

«La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières et immobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.»

#### *Deuxième résolution*

En conséquence de la résolution qui précède l'article 1 et l'article 2 des statuts sont modifiés comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de «INSURANCE RESOURCES INTERNATIONAL S.A.»

Cette société aura son siège à Luxembourg.

La durée en est indéterminée.»

**Art. 2.** « La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières et immobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

#### *Troisième résolution*

L'Assemblée décide de modifier l'article trois des statuts comme suit:

**Art. 3.** «Le capital social est fixé à EUR 30.986,69 (trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante-neuf cents) représenté par 125 (cent vingt-cinq) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.

#### *Quatrième résolution*

L'Assemblée décide de supprimer l'article 8 des statuts relatif au cautionnement des administrateurs et du commissaire.

#### *Cinquième résolution*

L'Assemblée décide de modifier l'article 9 des statuts par la suppression des mots «Avec l'approbation du ou des commissaires et...» pour lui donner la teneur suivante

«Suivant les conditions prévues par l'article 72-2 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le conseil d'administration pourra procéder à des versements d'acomptes sur dividendes.»

#### *Sixième résolution*

L'Assemblée décide de renuméroter les articles suite à la suppression de l'article 8 des statuts.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: E. WIRTZ, A. BRAQUET, A. SIEBENALER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 décembre 2010. Relation: LAC/2010/58028. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME – délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 18 janvier 2011.

Référence de publication: 2011012173/106.

(110014471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2011.

---

**T&F Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 152.573.

—  
*Extrait du procès-verbal du conseil d'administration du 4 février 2011*

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'administration tenu en date du 4 février 2011, que:

Après avoir constaté que le Monsieur Mauro Cadorin s'est démis de ses fonctions d'Administrateur, en date du 4 février 2011, les Administrateurs restants décident, conformément à l'article 51 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, de coopter Monsieur Paolo Di Filippo, Administrateur, né à Turin (Italie) le 29 mai 1965, demeurant professionnellement à Royalty House, 32 Sackville Street, UK- W1S 3 EA, Londres, comme Administrateur de la Société, avec effet immédiat, en remplacement de Monsieur Mauro Cadorin, Administrateur démissionnaire, dont il achèvera le mandat.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 février 2011.

T&F LUXEMBOURG S.A.

François Georges / Gerardo Segat

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011035407/21.

(110039018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2011.

---

**Tradeka International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 35, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 132.999.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011035408/11.

(110039099) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2011.

---

**Tradeka Two International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 35, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 133.533.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011035409/11.

(110039100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2011.

---

**The Hill S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 84.829.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 28 février 2011*

Est nommé gérant de catégorie B, pour une durée indéterminée:

- Monsieur Claude SCHMITZ, conseiller fiscal, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

En remplacement de Monsieur John SEIL, gérant de catégorie B démissionnaire en date du 28 février 2011.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 2 mars 2011.

Référence de publication: 2011035411/14.

(110038652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2011.

---

**Turchese Trading e Investimentos S.A., Société Anonyme de Titrisation.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 146.459.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 7 mars 2011*

L'assemblée prend acte de et accepte la démission de Monsieur Stefano De Meo, employé privé, demeurant professionnellement au 19/21 Boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg de sa fonction d'administrateur.

L'assemblée décide de nommer comme nouvel administrateur Monsieur Giorgio Bianchi, employé privé, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, administrateur.

Son mandat ayant comme échéance l'assemblée générale statuant sur les comptes clôturés au 31 décembre 2013.

Le mandat du réviseur d'entreprises venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2010 comme suit:

*Réviseur d'entreprises:*

ALTER AUDIT S.à r.l., 69, rue de la Semois, L-2533 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque Domiciliataire

Signature

Référence de publication: 2011035417/22.

(110038574) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2011.

---

**Tellaca Property Luxembourg S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.  
R.C.S. Luxembourg B 125.172.

—  
DISSOLUTION

L'an deux mille dix, le trente-et-un décembre.

Pardevant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame

A comparu:

«TELLACA HOLDING UNDER AVVECKLING AB», avec siège social à SE-102 40 Stockholm (Suède), Box 5894, inscrite au «Swedish Companies Registration Office» sous la référence 556533-2839,

représentée par Monsieur Didier KIRSCH, expert-comptable, demeurant professionnellement à 2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 10 décembre 2010.

laquelle procuration, paraphée «ne varietur», restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci,

Ladite comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a exposé au notaire instrumentaire et l'a prié d'acter:

Que la société anonyme «Tellaca Property Luxembourg S.A.», avec siège social à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, a été constituée suivant acte reçu par Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 13 mars 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 888 du 15 mai 2007, modifiée

suisant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 22 juillet 2009, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1703 du 3 septembre 2009, modifiée suivant acte reçu par Maître Blanche MOUTRIER, prénommée, en date du 4 juin 2010, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1450 du 15 juillet 2010, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 125.172.

Que le capital de ladite société est fixé à ce jour à cinquante deux millions trois cent quarante mille couronnes suédoises (52.340.000,00 SEK), représenté par cinq mille deux cent trente-quatre (5.234) actions d'une valeur nominale de dix mille couronnes suédoises (10.000,00 SEK) chacune.

Que «TELLACA HOLDING UNDER AVVECKLING AB», précitée, est propriétaire de toutes les actions de ladite société «Tellaca Property Luxembourg S.A.».

Que l'actionnaire unique a décidé de dissoudre la société à partir de ce jour.

Que l'actionnaire unique se nomme liquidatrice de la société et déclare qu'elle a repris tout l'actif, a réglé tout le passif connu de la société et s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la société et inconnu à ce jour.

Qu'en conséquence, la société «Tellaca Property Luxembourg S.A.» se trouve liquidée et a cessé d'exister.

Que la comparante, représentée comme dit, donne entière décharge aux administrateurs et commissaire en fonction.

Que les livres et documents sociaux de la société seront déposés et conservés pendant cinq ans à l'ancien siège social de la société.

Et à l'instant-même il a été procédé à l'annulation des titres au porteur.

*Déclaration:*

Le représentant de l'actionnaire unique déclare, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, que son mandant est le bénéficiaire réel de la société faisant l'objet des présentes et certifie que la société ne se livre pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme)

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au représentant de la comparante, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: D. Kirsch, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 07 janvier 2011. Relation: LAC / 2011 / 1300. Reçu soixante-quinze euros 75,00€.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour expédition conforme.

Luxembourg, le 20 janvier 2011.

Référence de publication: 2011011705/55.

(110012913) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2011.

---

**Ech Finco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 109.617.

Par résolutions signées en date du 25 novembre 2010, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Acceptation de la démission de:

- Sarah Camilleri, avec adresse au 33A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg de son mandat de Gérant, avec effet immédiat.

- Mark Gifford, avec adresse au 21, Lombard Street, EC3V 9AH, Londres, Royaume-Uni de son mandat de Gérant avec effet immédiat.

- Gabriele Merz, avec adresse au 16, Theatinerstrasse, 80333 München, Allemagne de son mandat de gérant avec effet immédiat.

2. Nomination de:

- Sarah Camilleri, avec adresse au 33A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg au mandat d'administrateur avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

- Mark Gifford, avec adresse au 21, Lombard Street, EC3V 9AH, Londres, Royaume-Uni au mandat d'administrateur avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

- Gabriele Merz, avec adresse au 16, Theatinerstrasse, 80333 München, Allemagne au mandat d'administrateur avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 04 mars 2011.

Référence de publication: 2011035230/25.

(110038942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2011.

---

**Hodge's Bay Holdings S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 22.132.

—  
RECTIFICATIF

Rectificatif du dépôt du bilan au 31/12/2007. Déposé le 26/11/2010 n° L100180674.04 au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HODGE'S BAY HOLDINGS S.A.

Référence de publication: 2011035293/13.

(110039050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2011.

---

**Hoffmann Frères s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7520 Mersch, 25, rue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 18.083.

Il est à noter que l'adresse du gérant, Monsieur Paul Hoffmann, est à modifier comme suit:

3, rue Georges Prat, B-6700 BONNERT

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Itzig, le 7 mars 2011.

FIDUCIAIRE EVERARD - KLEIN S.A. R.L.

Référence de publication: 2011035294/12.

(110038860) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2011.

---

**FGP IX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.600,00.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 158.401.

—  
*Übertragung von Anteilen*

Es resultiert aus einem Anteilskaufvertrag, welcher am 24. Februar 2011 unterschrieben wurde und am 4. März 2011 Wirksamkeit erlangt hat, dass der Gesellschafter der Gesellschaft, FREQ GERMANY II PARTNERS (SCA) SICAR, 63 Gesellschaftsanteile, welche diese an der Gesellschaft gehalten hat, an die nachfolgende Gesellschaft übertragen hat:

- GOETHE PLATZ B.V., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, gegründet und bestehend nach Niederländischem Recht, mit Gesellschaftssitz unter der folgenden Adresse: 1 Locatellikade, 1076 AZ Amsterdam, Niederlande, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer 52082334000.

Aufgrund dieser oben genannten Übertragung der Anteile, werden die Anteile der Gesellschaft nunmehr wie folgt gehalten:

|  |                         |
|--|-------------------------|
| FREQ GERMANY II PARTNERS (SCA) SICAR ..... | 63 Gesellschaftsanteile |
| GOETHE PLATZ B.V. ....                     | 63 Gesellschaftsanteile |

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 7. März 2011.

FGP IX S.à r.l.

Unterschrift

Référence de publication: 2011035248/23.

(110039068) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2011.

---